

BRUNO COULLAUD

Manières de penser

Arguments et tromperies
en bioéthique

FRANÇOIS-XAVIER DE  GUIBERT

PHILOSOPHIE



MANIÈRES DE PENSER

Bruno Couillaud

MANIÈRES DE PENSER

Arguments et tromperies en bioéthique

François-Xavier de Guibert

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

de ce que notre intelligence en saisit. Le mot signifie ainsi le concept ou la notion que nous avons d'une chose. Face à un cheval, par exemple, je puis dire en pointant le doigt: *animal, cheval, quadrupède, coursier, alezan*, etc., selon que j'exprime telle ou telle connaissance que j'en ai. Nous nommons donc les choses comme nous les connaissons et comme le dit aristote : « Les mots sont les signes des états de l'âme (ou concepts) et ces derniers sont les similitudes des choses³. » Les mots ne renvoient donc pas aux choses d'une manière directe mais à la pensée qu'on en a. Le mot signe de la chose... non, mais du concept que mon intelligence en forme. C'est ce triangle *motidée-chose* qui opère lorsque nous conduisons notre pensée des choses par l'intermédiaire des mots.

De plus il ne faut pas confondre une définition nominale^{*4} (ou « définition de mot ») d'une définition réelle* (ou « définition de chose »); la première est liée à l'usage d'un mot dans une langue et renvoie à la convention linguistique, la seconde tâche d'être essen-tielle et est relative à la chose même, à son être réel tel que mon intelligence le conçoit. Par exemple, je puis admettre de désigner par le mot *justice* : *la qualité de celui qui est droit ou juste*; définition nominale suffisante pour ne pas me tromper dans l'usage du mot, car il est convenu que, dans notre langue, ce mot sert également à désigner *l'institution sociale chargée de faire régner la loi*. Maintenant, en précisant progressivement le concept de justice au sens retenu de *qualité de celui qui est droit ou juste*, je pourrais la définir, par un raisonnement de type philosophique, comme la *disposition permanente de la volonté à rendre à chacun ce qui lui est dû*; par cet énoncé je veux cette fois atteindre la nature ou l'essence de la justice comme espèce de qualité humaine ou sorte de vertu morale, c'est-à-dire sa définition réelle. Un dictionnaire a pour

tâche principale d'enregistrer les significations conventionnelles d'un mot dans une langue; le travail de la pensée, guidé par l'art logique, vise à former les définitions réelles, c'est-à-dire à connaître les choses et pas seulement la signification des mots.

Cela dit, l'homme est économe en matière de création de mot, comme il l'est dans toutes ses activités. En raison d'abord de la nature de son intelligence qui rejoint les choses dans ce qu'elles ont en commun d'essentiel et qui conçoit cet essentiel de façon universelle : par un seul mot, *cheval*, je dis ce que mon intelligence conçoit d'essentiel à *tous les chevaux*. Mais cette économie en matière de mot vient aussi sans doute d'une certaine paresse, car chacun sait qu'un homme est paresseux en proportion de son intelligence : ainsi un français est-il assez intelligent pour ne pas confondre les significations de *homme* au sens de *humain* et *homme* au sens de *masculin*. Si le mot est extérieurement le même, la notion désignée par le mot est différente. Les féministes francophones ne s'insurgent-elles pas à juste titre contre les mâles qui se seraient accaparés le nom de l'espèce, quand plus de la moitié des hommes sont des femmes ? Un Latin, un allemand, évitent cette équivocité* en inventant deux mots: *homo* ou *vir*, *Mensch* ou *Mann*. Bien sûr cette paresse est plutôt un signe de la grande finesse de l'intelligence humaine, apte à l'analogie* ou encore à la métaphore* et à toutes les nuances terminologiques, quand la machine informatique avec ses logiciels de traduction n'y accède que très imparfaitement et presque comme par hasard; il n'y a pas si longtemps un ordinateur avait traduit la phrase : « L'esprit est prompt mais la chair est faible » du français à l'italien puis, tour à tour, en divers idiomes européens pour revenir finalement au français avec cette bonne nouvelle : « Le fantôme court vite mais la viande est avariée » !

La plupart du temps, le seul contexte de l'emploi d'un mot

sert à identifier sa signification. Mais lorsqu'il y a doute on peut frôler les précipices comme dans ce trait du polémiste Henri rochefort :

*La France contient, dit l'Almanach impérial, trente-six millions de sujets, sans compter les sujets de mécontentement*⁵.

Mais il s'agit alors de faire une plaisanterie, un *bon mot* justement, et personne n'est dupe ici de l'équivocité du mot « sujet ».

En revanche les choses se gâtent avec une phrase du genre :

*Nous, soignants, avons, en conscience, aidé médicalement des patients à mourir avec décence*⁶.

« Aider à mourir », cette expression ne nous agace-t-elle pas immédiatement ? Difficile à décrire, cet agacement ! Pourtant il est comme un signal, une réaction de l'intelligence qui sent le piège, car pour reprendre ce que disait André Frossard à propos de l'euthanasie:

*N'existe-t-il pas une « différence fondamentale », de toute évidence, entre les deux procédures – expédier un malade et le laisser partir*⁷ ?

Dépasser ces agacements par une analyse réfléchie est justement le propre de ce qu'aristote appelle la « solution des sophismes* ». Pour cela, il faut d'abord identifier l'expression litigieuse puis montrer comment, sous une apparente unité matérielle, elle cache une dualité de signification donc une source d'erreur; c'est le symbole de l'antique serpent trompeur, qui n'est pas seulement cet animal rampant et sournois qu'on ne

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

de cette action de donner la mort, alors on la camoufle en conservant son nom *générique** : actif. Mais des soins d'accompagnement qui ne donnent pas la mort sont également une *sorte* d'action visant à aider le mourant, une « aide active à mourir ». Prendre le genre pour l'espèce est un sophisme du conséquent* : si toute euthanasie est une action d'aide, toute action d'aide ou « aide active » n'est pas une euthanasie ! On peut vouloir aider activement un mourant sans le faire mourir.

- La substitution forcée de cette expression à celle d'euthanasie est confirmée par la proposition du 8 juillet 2009 (G. Peiro), quasiment la même que la précédente hormis son titre : « reconnaissance de l'exception d'euthanasie et de l'aide active à mourir. » si l'exposé des motifs parle d'une « aide active à la mort pour abrégé les souffrances », l'art. 1 est moins précis, compte tenu de tout ce que nous venons de dire, le voici au complet : « La personne malade a droit au respect de sa liberté et de sa dignité. Elle peut bénéficier, dans les conditions prévues au présent code, d'une aide active à mourir. »

- Celle du 7 octobre 2009 (J.-M. Ayrault *et alii*) parle, dans l'exposé des motifs, d'« une aide active pour mettre fin à leur vie », n'est-ce pas clair, nous dira-t-on ? Mais la loi elle-même ne parle jamais que « d'aide active à mourir », un seul article stipule que « les médecins établissent, dans un délai de huit jours au plus, un rapport déterminant si l'état de la personne concernée justifie qu'il soit mis fin à ses jours » (art. 4), expression non ambiguë il est vrai.

- Des sénateurs socialistes enfin, conduits par Jean-pierre Godefroy, ont déposé une proposition de loi sur « l'aide active à mourir » en juillet 2010. Des propositions seront encore discutées régulièrement, car l'homme de lobby sait que la falaise résiste mais finit par s'effondrer quand le ressac à sa base se fait régulier et incessant.

Que conclure ici ? Curieusement, chacune de ces propositions de loi contient au moins une fois et comme une butte témoin, une expression claire sur la nature de l'acte qui serait autorisé, comme par exemple l'expression : *mettre fin à la vie*. Mais la désignation autorisée et qui est inlassablement répétée dans ces textes, parce qu'elle est celle qui doit devenir courante, est celle-ci : *aide active à mourir* ! Car maquillée sous cette ambiguïté, une loi a plus de chance d'être acceptée dans l'opinion.

Cette expression est d'autant plus prisée qu'elle augmente les pourcentages recueillis dans l'opinion au cours d'enquêtes. Le dernier appel aux candidats à l'élection présidentielle, émanant de l'ADMD (mars 2012) *Appel pour la légalisation du droit de mourir dans la dignité*, propose à la signature cette assertion :

C'est pourquoi je vous demande, avec les 94 % de Français qui approuvent le recours volontaire à une assistance active à mourir, de prendre l'engagement solennel si vous êtes élu(e) à la présidence de la République au printemps 2012, de déposer très rapidement un texte de légalisation devant le Parlement, afin que la France rejoigne les pays de liberté qui ont déjà légiféré.

Mais parmi ces 94 %, combien ont été abusés par le sophisme : « assistance active à mourir » ? Mme Joly, parmi d'autres candidats, a indiqué vouloir « aller au-delà de la loi Leonetti » qui encadre la fin de vie, pour instaurer « une aide active à mourir » strictement encadrée... encadrée ou non, strictement ou non, cette aide ne change pourtant pas de nature.

– *Le temps est venu des « facilitateurs de la mort... »*

Au Québec, après deux ans de réflexion, les députés de la commission *Mourir dans la dignité* ont émis 24 recommandations visant à autoriser « l'aide médicale à mourir ». Maryse Gaudreault, présidente de cette Commission, pense que l'utilisation de l'« aide médicale à mourir » permet d'insister « sur la notion d'encadrement médical ». C'est bien l'aveu du sophisme que nous avons relevé plus haut : utiliser le *mot médical* pour accréditer l'idée d'un *acte médical* qui ne l'est, ni dans l'intention, ni dans les procédés employés mais simplement accidentellement, en raison du *lieu* où il est effectué ou de l'*agent* qui l'exécute.

Les Québécois vont être amenés à prendre position sur les 12 dernières de ces 24 recommandations, parmi lesquelles il est entre autre précisé que « l'euthanasie n'est plus l'acte de “tuer” mais un “acte médical” ». Par conséquent, les « médecins et infirmières, qui étaient autrefois des guérisseurs et des soignants au service du maintien de la vie, serviront désormais comme facilitateurs de la mort. [...] ils seront donc obligés de modifier leur code de déontologie médicale²⁴ ». On connaît le terme comme le métier de « facilitateur de vie », aussi bien dans les services à la personne que dans les aides aux entreprises comme les conciergeries de luxe, assistants personnels, grooms, hommes à tout faire... Verra-t-on bientôt la profession de *facilitateurs de la mort* ?

Euthanasie active ou passive : la confusion du genre !

Dans toutes ces expressions autour de l'« aide active à mourir », l'emploi de l'adjectif *actif* n'est pas un hasard et nous renvoie tout naturellement à la fameuse distinction plus

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

L'argument est doublement fallacieux. Il fait usage de l'ambiguïté sur l'« aide active à mourir » vue plus haut, mais il y ajoute ceci : la confiance en la médecine pour l'aide à guérir appellerait sans conteste la même confiance pour l'aide à mourir ! il s'agit d'une pétition de principe*. On tient pour acquis que « administrer une dose fatale » ou aider à se suicider sont des « extensions » du pouvoir médical et de la confiance qu'on lui porte, alors que c'est cela même qu'il faudrait montrer avant de l'affirmer. Ce qui *piège* la raison dans cet argument c'est la similitude d'expression : « aider à guérir » / « aider à mourir », faux décalque verbal d'une dissimilitude d'idée.

Dans le même texte :

*Je n'ai jamais pratiqué l'euthanasie active pour la simple raison que c'est un acte illégal. Mais, pour m'être souvent trouvé au chevet d'un agonisant, je sais que ce service est nécessaire*⁵⁰.

Là aussi nous sommes devant une pétition de principe*, c'est-à-dire qu'on prend pour source de preuve (principe) cela même qu'il faudrait prouver : c'est un « service », c'est-à-dire que c'est médical ! Ce qui est exigé d'un médecin est un *service* effectivement, c'est d'ailleurs le nom que prennent dans les hôpitaux les différentes sections attachées aux différentes pratiques de soins. Mais rien n'autorise, une fois de plus, à dire que l'euthanasie fasse partie des *services* médicaux; comme telle, cette position est une affirmation sans preuve ! ne changerait-on pas la nature de la médecine si l'on accordait aux médecins le droit de tuer ?

Notons que la position légaliste du professeur Barnard – il se protège contre une sanction; il faut dire que la peine encourue à l'époque en Afrique du Sud était la peine de mort ! – n'est pas celle, déontologique, de ceux qui remontent en amont de la loi

jusqu'aux interdits fondateurs, pour dire par exemple comme Claude Évin :

*Nous ne pouvons pas accepter une loi positive qui permette de donner la mort*⁵¹

Ou comme Axel Kahn :

*Je crois seulement qu'une société, dans son ensemble, ne doit pas instaurer comme norme l'idée de tuer celui qui le réclame*⁵².

Nous en reparlerons en nous penchant sur la question des rapports du moral et du politique.

Une fois n'est pas coutume, nous sommes gré au professeur Bernard debré de pointer avec une grande netteté de langage les différentes dérives que ne manquerait pas d'entraîner une légalisation de l'euthanasie. La première serait, selon lui, financière et comptable :

Soigner ce vieillard incurable et qui va mourir coûte cher. Aidons-le à s'en aller « dans la dignité » et consacrons l'argent qu'il nous coûte à des dépenses plus productives !

La seconde serait la désagrégation du lien de confiance entre le médecin et son patient en raison même du type d'activité du praticien:

*Voilà une bien curieuse activité qui s'offre à eux : « euthanasieur », activité : mise à mort*⁵³ !

C'est également ce qu'en pense un grand nombre de médecins, réanimateurs, infirmiers, infirmières... ils ne sont pas

dupes des manœuvres des lobbys pro-euthanasie. Voici ce que déclarent par exemple deux médecins, anciens chefs de service de réanimation :

Notre vocation de médecin n'est pas d'aider les patients à mourir, autrement dit de les tuer. Le rôle du réanimateur n'est pas de mettre fin à une vie (...) ni de répondre à une requête explicite du patient pour qu'un tiers lui donne la mort mais bien de préserver la vie en évitant des souffrances inutiles jusqu'au moment où [les soins prodigués deviendraient] de l'acharnement thérapeutique. (...) La priorité d'un service de réanimation consiste donc à gérer au mieux la fin de vie, et non à provoquer des homicides volontaires, sous couvert d'assistance médicalisée pour mourir. (...) L'euthanasie est une cause désincarnée (...) qui n'est pas compatible avec l'éthique médicale et encore moins avec l'attente de la grande majorité [des] patients. ils souhaitent continuer à faire [leur] métier en préservant la vie⁵⁴.

Tout est dit !

AU SUJET DE QUELQUES TEXTES ET AUTEURS CÉLÈBRES

Au terme de cette courte enquête sur l'usage d'expressions litigieuses, nous nous devons d'examiner quelques références prestigieuses, enrôlées parfois de force par les promoteurs de l'euthanasie comme autant d'arguments d'autorité au service de leur cause. On va voir qu'il se développe un certain art ici aussi, celui de « tirer la couverture à soi ».

Hippocrate (460-370)

Le célèbre auteur du *Serment* s'y exprime avec clarté : « Je ne remettrai à personne de poison, si on m'en demande, ni ne prendrai l'initiative d'une pareille suggestion », selon la

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

Cette expression *amas de cellules* est voisine de celle de Mary Warnock qui parlait de *collection of cells*⁷, spécialement pour l'embryon dans sa première phase des quatorze ou quinze premiers jours, « *un paquet de cellules* qui n'a pas d'individualité propre... », a-t-on même traduit⁸.

« Un *grumeau pas plus gros qu'une tête d'épingle... un grain de poussière*⁹ », ces formules se trouvent sous la plume de France Quéré, théologienne protestante, ou « un *bourgeon sans humanité*¹⁰ » sous celle de Pascal Nouvel, philosophe.

Ces expressions, glanées ici ou là, correspondent bien, en partie, à ce que nous livre l'observation d'un embryon humain, qu'il soit enlevé à son milieu naturel ou produit en laboratoire. Mais en partie seulement, et vouloir faire de l'embryon, essentiellement, une multi-plicité, n'est-ce pas finalement réducteur ? Mme Warnock nous met d'ailleurs elle-même sur la piste :

On pourrait dire que tout être humain, enfant ou adulte « n'est rien d'autre qu'une collection de cellules ». Mais pour des êtres humains en général (ou bien sûr d'autres animaux), ce serait une description paradoxalement réductionniste.

Pourtant elle continue :

*Mais de l'embryon immédiatement issu de la conception, une telle description serait justifiée. C'est une collection de cellules spéciales, parce qu'humaines, mais c'est uniquement une collection de cellules*¹¹.

« Qu'un assemblage », « uniquement une collection de cellules », mais n'est-ce pas bien plus que cela ?

Les mots *assemblage, amas, collection, paquet* expriment

couramment une totalité formée par adjonction mais « de l'extérieur » : une partie s'ajoute à une partie, dans le même endroit, poussée par son poids ou une cause extérieure, le vent, l'eau, ou une cause humaine. C'est ainsi qu'on *collectionne*, qu'on *amasse*, qu'on *assemble*. On pourrait suggérer d'autres vocables : agrégat, ramassis; et pourquoi pas : tas, ballot !

Mais si la multiplicité cellulaire des vivants est une réalité, elle est bien différente d'une agrégation mécanique. Elle provient de la division d'une cellule mère en deux cellules filles, elle se réalise par développement interne et de façon dynamique, elle jaillit « de l'intérieur », selon un rythme commandé par l'organisme lui-même, elle est croissance et non accumulation. L'embryon possède bien une multiplicité de cellules mais il se divise lui-même. Il est donc *essen-tiellement* autre chose qu'une collection, qu'un assemblage, même s'il en a l'apparence.

Grumeau, *grain de poussière* ? Ces dénominations à la saveur poétique douteuse accompagnent inmanquablement la pensée de suggestions finalement assez péjoratives. *Grumeau*, on pense à une crème anglaise ratée, pourquoi pas caillot ! *Poussière*, nous suggérons balayure ou détritüs !

Quant au mot *bourgeon*, autrement qu'au sens métaphorique, c'est une erreur de l'employer pour l'embryon puisqu'en botanique, le bourgeon n'est qu'une excroissance de la plante, alors que l'embryon n'est pas une excroissance de la mère; et qu'en biologie animale, le bourgeon est un mode de reproduction asexué et ne correspond en rien à ce nouvel être issu de la fécondation de l'ovule par le spermatozoïde.

Cette forme d'astuce qui dénomme un être à partir d'un aspect extérieur, ici l'agencement quantitatif, consiste à suggérer l'accidentel* pour l'essentiel* (sophisme de l'accident*) et donc à tromper sur la nature essentielle des choses.

Plus grave : la conséquence pratique est la suivante. Priver

une collection de cellules d'un de ses éléments en le prélevant à la collection ne porte pas à conséquence; le biologiste qui pratique la culture de cellule le sait bien. En revanche, priver l'embryon d'une de ses cellules, c'est porter atteinte à l'unité d'un être en développement au risque de le détruire.

Certaines législations se sont explicitement appuyées sur une telle conception. La Chambre des Représentants de Belgique, dans son projet de loi relatif à la procréation médicalement assistée et à la destination des embryons surnuméraires et des gamètes définissait l'embryon ainsi: « Cellule ou ensemble organique de cellules susceptibles, en se développant, de donner un être humain¹². »

Cela commence donc mal pour ce petit embryon que nous avons tous été dans les premiers jours de notre existence, pensera-t-on ! Attendez, vous n'avez pas tout vu.

L'EMBRYON SUCCÈDE-T-IL AU PRÉ-EMBRYON¹³ ?

La question est controversée. Avec cette pointe d'évidence non feinte qui emporte l'adhésion et en décrivant la fécondation par ICSI (fécondation in vitro avec micro-injection directe d'un spermatozoïde dans l'ovocyte – nous en reparlerons au chapitre V), voilà ce qu'affirme le professeur Nisand :

On va maintenant vérifier que ce spermatozoïde que l'on fait remonter en aspirant, est bien injecté à l'intérieur de l'ovule. Le voilà. On le perd de vue immédiatement. Ce n'est plus un ovule, c'est un embryon¹⁴.

Pourtant, R. Frydman nous dit : « aujourd'hui, sans hésiter devant l'outrance du propos, on nous accuse de “tuer” des petits amas de cellules âgés de quelques jours et cultivés *in vitro*¹⁵. »

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

attribué à Pindare : « deviens ce que tu es³⁷! »

« L'humanisation de l'embryon » est donc un sophisme pour tenter de relativiser l'humanité de l'embryon en la rendant dépendante des autres et d'abord de sa mère. Bel exemple du sophisme de l'absolu et du relatif*.

Le projet parental est-il constitutif de l'humanité de l'embryon ?

Nous avons vu plus haut, examinant les propos de Pascal Nouvel, qu'un désir ne saurait décider de l'être quel qu'il soit, spécialement bien sûr dans le cas de l'être humain. Un désir plus ou moins fort de la mère, du père ou de la société, *relativise* l'importance de l'embryon ou du fœtus à leurs yeux mais n'est aucunement constitutif *absolument* et en lui-même de sa nature.

Le dernier avatar de cette relativisation de l'être est le *projet parental*. Il a surgi dès lors que l'embryon était davantage à la disposition des techniciens par la fécondation *in vitro*. Le sophisme sur le projet parental est un cas particulier du sophisme plus général du désir. Mais un cas qui l'aggrave d'une certaine façon car on passe du plan psychologique du désir, au plan rationnel du projet. Si un désir est un mouvement de l'affectivité, voire, plus profondément, du vouloir, il n'est pas nécessairement pré-délibéré. C'est en revanche le cas d'un projet, mise en forme raisonnable d'un désir, préparant et guidant l'action elle-même.

Interrogé sur l'être de l'embryon et son statut, René Frydman répond :

Je ne vais pas résoudre le problème du statut de l'embryon que personne n'a résolu depuis des siècles. Si on doit sacréaliser quelque chose, sacréalisons le projet parental. Les médecins, la société, tout

se met au service de ce désir qui s'exprime autour de l'embryon.

Et plus loin :

Un embryon in vitro est l'exemple type : il est congelé, c'est effectivement un être humain potentiel mais si personne ne vient le réclamer, il restera là ad vitam aeternam. Indépendamment de sa capacité intrinsèque biologique qu'il a de se développer, sa possibilité de devenir un bébé dépend du désir parental. Le désir commande et précède la réalité. Pour moi, c'est une source de liberté³⁸.

Nous reviendrons sur ce problème de l'« être humain potentiel », mais nous retrouvons le sophisme ici de l'absolu et du relatif : « Le désir commande et précède la réalité. » Voilà qui est clairement exprimé et on a envie de dire, à la décharge du professeur Frydman, faute avouée à moitié pardonnée; ne dit-il pas, en effet, « si on doit sacraliser... » ? Autrement dit le professeur semble chercher ici une issue au problème de savoir à quoi se raccrocher si le statut de l'embryon est indécidable ? Mais cet aveu d'agnosticisme³⁹ sur ce qu'est véritablement l'embryon, être humain ou non, est posé en principe et est loin d'être démontré. Il faudrait commencer par montrer que statuer est impossible avant de s'appuyer sur l'absence de statut comme sur un acquis; sinon c'est une pétition de principe*.

Premièrement, une phrase est litigieuse ici : « sa possibilité de devenir un bébé dépend du désir parental. » est-ce tenable ? Rappelons qu'il s'agit d'un désir qui « s'exprime autour d'un embryon » présent, et non d'un embryon à venir. D'abord il est clair qu'aucun désir n'a jamais fait *exister* la « possibilité de devenir un bébé », cette *possibilité* existe dans l'embryon, au-delà et indépendamment du désir, on l'a dit suffisamment. Pourtant, le fait, lui, de *devenir un bébé dépend* (en partie) *du*

désir parental; en réalité il dépend d'une décision négative plutôt que d'un désir positif, la décision de ne pas laisser l'embryon « devenir un bébé », la décision de stopper prématurément son développement, en fait la décision de l'abandonner à la destruction. Il y a donc un « beau » sophisme ici : le *devenir* dépend bien, en partie, de la décision parentale, mais pas la *possibilité*; l'expression est donc à prendre en division* (la « possibilité de bébé » ne dépend pas du désir, mais le « devenir de cet embryon » dépend en partie du désir) et non en composition* (la « possibilité de devenir »).

Car si l'auteur avait dit : « l'embryon possède par lui-même la possibilité de se développer, les parents peuvent désirer stopper ce développement » il n'aurait pas pu alors tirer cette conclusion que « le désir commande la réalité ». Mais au fait, quelle réalité ? Le désir commande bien une réalité : celle de l'abandon ou du « laisser croître » mais pas cette réalité de l'embryon qui possède, par lui-même, la possibilité de se développer. Une fois encore la possibilité de se développer est inhérente à l'embryon *par soi* et non *par le projet parental*. Cette nuance capitale semble un instant concédée, et à juste titre, par l'auteur quand il parle de « capacité intrinsèque biologique qu'il a de se développer », mais c'est pour affirmer finalement que, « indépendamment » de cette capacité, le « désir parental » est décisif... patatras !

Mais n'en restons pas là car la phrase *Le désir commande et précède la réalité...* est trompeuse également, en raison de termes équivoques*. L'enjeu est effectivement celui-ci: le projet parental est-il tout puissant par rapport à l'existence ou non ? Car mes *projets* ne sont-ils pas *causes* de l'existence des choses que je réalise, ne les précèdent-ils pas ?

En fait, en matière de projet parental, au sens courant du

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

Si on accorde que le pré-embryon est potentiellement un être humain (ou deux êtres humains), cela entraîne-t-il nécessairement que cette potentialité ne doit pas être empêchée ? Je ne pense pas que cela soit le cas⁶³.

Voici son raisonnement :

Si un enfant est potentiellement un étudiant, cela peut signifier que l'enfant sera un étudiant si certaines conditions sont remplies, comme pour l'enfant d'être bien formé et encouragé. Mais l'enfant peut néanmoins ne pas être orienté vers les études et aucun blâme ne saurait être fait à quiconque de ne pas avoir rempli les conditions requises. Si X est potentiellement Y, cela veut dire que X peut être Y dans certaines circonstances. Mais donner un poids précis à l'importance de ces conditions ce n'est pas aisé et on ne peut non plus en donner des règles de bases ou en des termes généraux. Si je sais que mon jardin est potentiellement fertile, je n'ai pas dit grand-chose. Qui sait combien de conditions sont nécessaires à mettre en œuvre avant qu'il ne pousse quelque chose ? (...) Cela me semble similaire à ce qui se passe pour les humains potentiels. La semence humaine est un matériel humain potentiel si elle féconde un ovule et est implanté. Les ovules humains sont pareillement des êtres humains potentiels s'ils sont fécondés par la semence et implantés. Pourtant personne ne suppose qu'il faille protéger la semence et l'ovule en eux-mêmes bien qu'ils aient manifestement de la valeur et ne sauraient être considérés comme n'importe quoi d'autre⁶⁴.

Bien sûr les cellules germinales ont de la potentialité, de même que mon jardin, ou tout au moins, les graines qui peuvent y être semées, de même encore qu'un enfant est peut-être, potentiellement, un grand savant. Mais ces potentialités sont-elles comparables à celle de l'embryon et de son développement en un fœtus puis en un enfant...?

La différence est grande d'abord entre pouvoir *devenir* un embryon (ou pré-embryon) par fécondation dans le cas des

cellules reproductives (ovule et spermatozoïde) et la potentialité du zygote (et de l'embryon) lui-même lorsque, existant après la fécondation, il commence son propre développement. Dans ce dernier cas, le zygote a une potentialité intrinsèque à se développer lui-même, alors que dans le premier cas, celui des gamètes, il s'agit d'une transformation radicale, les cellules germinales disparaissant elles-mêmes et un être nouveau étant engendré. On ne peut donc comparer la génération qui est un changement de substance⁶⁵ (les cellules germinales, tout le monde le sait, ont le génome des parents, l'embryon son propre génome) et la croissance d'un être qui reste le même individu à travers les étapes de son développement, étapes coordonnées, continues et graduelles. La comparaison de ces potentialités est donc fallacieuse, relevée comme telle dans les discussions au sein du comité warnock lui-même (en 1984, donc deux ans avant la conférence citée ci-dessus), comme ici:

On pourrait argumenter en disant que l'ovule et le spermatozoïde ont aussi le potentiel de devenir une personne humaine et que leur perte lors des règles ou lors d'une éjaculation ou par expérimentation est bien acceptée. Il est vrai que l'ovule et le spermatozoïde sont génétiquement uniques mais ni l'un ni l'autre, même dans l'environnement le plus favorable, ne se développera en une personne humaine. Ils n'ont pas ce potentiel⁶⁶.

Qu'en est-il maintenant de cette autre similitude entre l'embryon potentiellement fœtus ou enfant et l'enfant potentiellement étudiant. On compare ici la nature et l'histoire, la maturation biologique et naturelle d'un vivant, et la succession des choix libres et volontaires d'un être mature. Conformément à sa croissance naturelle et spécifique, l'embryon humain, s'il se développe, ne pourra s'accomplir en autre chose

qu'un fœtus humain, puis qu'un enfant humain, etc. : selon cette potentialité spécifique, un même être humain déploie ici les étapes nécessaires de sa croissance naturelle. Il en va autrement des directions et choix de vie que prendra l'enfant, puis l'adolescent; à moins de supprimer toute liberté aux personnes dans leur existence, rien n'est absolument programmé dans cet ordre de choses, au contraire d'un devenir biologique. Ces rapprochements sont donc fallacieux par l'assimilation de l'essentiel (le développement spécifique de l'embryon humain) et de l'accidentel (les choix de vie individuels), du nécessaire et du contingent, tous paralogismes* de l'accident*, et l'on ne peut raisonnablement tirer argument de ces comparaisons. En effet il est vrai qu'on ne saurait légitimement reprocher à un éducateur d'avoir négligé une potentialité chez son élève et que peut-être il ignorait; on ne va pas non plus blâmer une femme de ce qu'elle perd un ovule à chaque cycle; aucune comparaison pourtant avec le respect dû à l'embryon apte en lui-même et par lui-même à poursuivre son développement. C'est pourtant la conséquence que notre auteur tire ici de cette pseudo-comparaison : « Cela entraîne-t-il nécessairement que cette potentialité ne doit pas être empêchée ? Je ne pense pas que cela soit le cas. » Mme Warnock le pense, mais par un raisonnement qui ne tient pas. Il faudrait en trouver un autre.

Mais en fait, qu'est-ce qu'une potentialité ? Un ordre, une dépendance orientée à une actualité, les deux étant au principe d'un devenir comme terme initial et terme final. Les cellules germinales ont la puissance de devenir ensemble un nouvel individu qu'elles ne sont pas en acte, c'est alors la génération d'un nouvel être; l'embryon, lui, a la potentialité de se développer jusqu'à sa forme achevée, c'est ici le mouvement de croissance d'un même être; l'enfant a la potentialité de

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

s'abstiennent d'accroître leur cytoplasme, l'œuf n'augmente donc pas en volume ce qui lui permet de rester protégé par sa première membrane. Enfin il garde cette forme de petite mûre (*morula*) durant son déplacement dans les trompes, depuis le lieu de la fécondation jusqu'au lieu de son implantation dans l'utérus, implantation qui correspond au moment où la synthèse cytoplasmique redémarre, la couche pellucide de la membrane se rompant et disparaissant rapidement, l'œuf se transformant alors en une organisation nouvelle, le blastocyste, prêt à s'implanter⁹⁰. Il y a donc autre chose qu'une simple « multiplication à l'identique », division qui ne serait « fonction que des cellules » car les propriétés biologiques de ce développement, la coordination, la continuité et la gradualité, impliquent et confèrent une nette unité, une fonction propre à cet organisme qui se développe dans l'espace et dans le temps. C'est donc autre chose qu'une simple augmentation numérique, c'est un même individu qui est en train d'acquérir sa forme définitive; la gradualité dans l'acquisition de la forme finale implique que l'embryon maintient en permanence, depuis le stade initial unicellulaire, sa propre identité et individualité durant tout le processus⁹¹.

Francis Kaplan continue, décrivant les fonctions spécifiques d'un adulte, celles de la mère en l'occurrence et leur absence chez l'embryon :

L'embryon sera, par conséquent, toujours dans la dépendance de fonctions qu'il n'a pas. (...) L'adulte possède cette fonction digestive; l'embryon ne l'a pas; c'est la mère qui remplit ce rôle de sa propre fonction digestive. De même, l'oxygène de l'air ne sert à rien à l'adulte, s'il n'a pas de fonction respiratoire par laquelle l'oxygène est extrait de l'air et combiné aux globules rouges; l'adulte possède cette fonction; l'embryon ne l'a pas. (...) S'il est vivant, c'est parce que ces fonctions sont assurées par la mère, c'est

*donc parce qu'il est seulement une partie de cet être vivant qu'est sa mère*⁹².

Il y a ici un sophisme du conséquent* : de ce que l'adulte possède la fonction digestive je ne peux tirer que toute fonction digestive est adulte. On omet alors de préciser la nature des fonctions respectives chez la mère et chez l'embryon. Car si « l'adulte possède cette fonction digestive », il s'agit d'une fonction digestive d'adulte et certainement « l'embryon ne l'a pas »; bien sûr puisqu'il est embryon, ce qui ne l'empêche pas d'avoir une fonction digestive d'embryon ! Comme pour certains organismes son système digestif est simple, non différencié, la digestion des nutriments se faisant au sein même de ses cellules. S'il ne digérait pas, il ne vivrait pas non plus ni ne grandirait. Même chose pour la fonction de respiration : « L'embryon ne l'a pas » comme fonction d'adulte mais on ne peut en déduire qu'il ne reçoit l'oxygène en aucune manière ni qu'il respire à sa manière. En fait, dans l'attente des fonctions organiques adultes qui lui assureront davantage d'autonomie, il respire et se nourrit aux dépens de sa mère mais cela ne lui retire pas, à son propre niveau, les fonctions vitales correspondantes qui lui permettent d'entretenir et de développer sa vie. Les fonctions vitales de la mère ne servent d'ailleurs à l'embryon que parce qu'il a sa propre vitalité.

En fait dans cet ouvrage, l'auteur ne cesse de contester à l'embryon sa nature profonde d'être vivant au prétexte qu'il n'est pas encore un « être vivant achevé »; alors que c'est bien la nature d'un être vivant de passer par tous les stades de son développement dont le premier est le stade embryonnaire justement. C'est donc l'inverse qu'il faudrait dire : s'il n'était pas un être vivant, il ne passerait jamais par ce stade embryonnaire ! en fait, être embryon, humain ou d'une autre

espèce, c'est être un « vivant au premier stade de son développement » car on ne doit pas oublier que « embryon » désigne un « être à l'état embryonnaire », de *bruo*, en grec, qui signifie « sourdre avec force, pousser en abondance » (de même que « fœtus » vient de *feo* (latin) : produire, engendrer). Il s'agit à chaque fois de nommer l'être (la substance, au sens philosophique) par une propriété relative à un stade de son développement. Ainsi nombre de nos dénominations sont des raccourcis sémantiques où l'accident sert à nommer la substance, sans que l'intelligence ne se méprenne sur ce qui est pensé. En nommant Mowgli « petit d'homme », le vieux loup akéla désigne bien un « être humain », mais à partir de sa relation : « petit de... »; en parlant du président, du savant, du professeur, je désigne bien des personnes humaines à partir de leur propriété : respectivement la relation, la qualité, l'action. En parlant d'embryon, je parle bien d'un « être vivant » à partir de sa fonction propre, cette « explosion de vitalité » (*bruo*) qu'il manifeste aux premiers stades de sa croissance, explosion qui n'aura sa pareille à aucun stade ultérieur; mais je ne parle pas d'une partie de la mère, d'un appendice, d'un kyste, d'un bourgeon, d'un pédoncule, d'une excroissance, d'une tumeur... et quoi encore !

Francis Kaplan serait bien inspiré de s'en tenir aux propos de Simone Veil elle-même :

*Il est de plus en plus évident scientifiquement que, dès la conception, il s'agit d'un être vivant*⁹³.

« Évident scientifiquement... », c'est sans appel !

*

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

différents et d'ailleurs nommés différemment. En effet, un corps qui n'a pas la vie au sens générique est un *non-vivant*, c'est le cas du minéral; mais un corps qui perd la vie, au sens de cesser sa vie individuelle, est *mort*, tout simplement !

Cette distinction de sens est d'ailleurs bien aperçue par Jean Bernard qui ajoute dans la suite de ce passage :

La querelle (comme après tout c'est souvent le cas pour les théologiens, les philosophes, les biologistes) est probablement née d'un malentendu. Il y a confusion entre la vie et la personne⁷.

Il faudrait mieux dire plus simplement : il y a confusion entre la vie en général et tel vivant en particulier, puisque cette distinction se retrouve dans tous les organismes vivants et pas seulement dans les personnes.

2 – À l'instar de Jean Bernard, on peut excuser cette confusion en la faisant naître d'un « malentendu », mais les deux passages suivants vont nous montrer que certains *entendent* bien ce qu'ils disent. Tel Pascal Nouvel :

C'est dans une direction épineuse que se sont engagés ceux qui ont cherché à déterminer à partir de quel moment on devait considérer l'embryon comme vivant. C'est d'ailleurs là une notion que la législation française a fini par retenir puisqu'elle stipule ceci : (art. 16 du Code Civil) : « La loi... garantit le respect de l'être humain dès le commencement de sa vie. » Que doit-on entendre par le « commencement de la vie » dans cette expression ? Elle est indiquée dans le Code Civil comme s'il s'agissait de quelque chose qui allait de soi. Et cependant qu'est-ce que le commencement de la vie ? L'ovule et le spermatozoïde dont l'embryon est issu ne sont-ils pas tous deux vivants ? Ne proviennent-ils pas d'organismes eux-mêmes vivants ?

Les questions posées sont bien celles engagées plus haut par Jean Bernard, au sens où « la vie est partout ». Mais voyons sa solution :

Serait-il alors suggéré par l'expression « commencement de la vie » que le spermatozoïde et l'ovule sont moins vivants que l'embryon ? Il faudrait alors conclure que la vie est quelque chose qui a des degrés, et qu'il existerait de la vie plus ou moins vivante ? Est-ce là le genre de méditation auquel le texte législatif veut nous conduire, ou n'est-ce pas plutôt une facilité qu'il s'est donnée pour pouvoir user du terme de « commencement » ? En fait, le spermatozoïde et l'ovule sont aussi vivants que l'embryon ou le nouveau-né, et par suite, la notion de vie ne peut être d'aucun secours pour déterminer un commencement, car si la vie de l'individu s'arrête avec la mort, elle ne commence pourtant ni avec la naissance ni avec la fécondation ni avec quoique ce soit d'autre. Elle ne commence pas, elle continue⁸.

Non ! la confusion est la même que plus haut : « la vie de l'individu » commence bien avec l'individu, un individu qui commence *sa* vie, même si « la vie » en général ne commence pas avec l'individu !

Peut-on dire également : « Le spermatozoïde et l'ovule sont aussi vivants que l'embryon ou le nouveau-né »? Oui et non, car le spermatozoïde et l'ovule ont la vie de l'être vivant dont ils sont les parties, chacun des parents respectifs; l'embryon, lui, est bien issu de ces cellules vivantes mais il inaugure une nouvelle vie, celle d'un autre être vivant, distinct de ses parents et cela s'appelle la génération, la venue dans l'existence d'un nouvel être vivant. Nous serions tentés de dire « la vie continue », peut-être, mais parce qu'une nouvelle vie, un nouvel être vivant, *recommence* à chaque génération. La vie concrète n'existant pas ailleurs que dans des vivants singulièrement existant, la vie est comme relancée, réinitialisée par chaque

nouveau vivant.

3 – Dans un troisième essai, dû au pr Baulieu, habile dans ses tentatives de « penser autrement », on voit les conséquences qu'on peut tirer d'une telle confusion. Si la reproduction est un *continuum*, si la fécondation n'inaugure pas la vie d'un autre être que celui des générateurs, alors oui une atteinte à la formation des cellules sexuelles dans les gonades parentales serait déjà un acte abortif, ce qui ne laisse pas de surprendre :

Pourtant la définition biologique des termes liés au contrôle des naissances n'est pas aisée. Nous avons été si impressionnés par les magnifiques photographies d'un spermatozoïde pénétrant dans l'ovule, phénomène qui symbolisait l'accouplement, l'accomplissement de l'acte sexuel, la figuration à l'échelle cellulaire de l'amour humain, que nous pensons que cet acte est une discontinuité au cours de la reproduction. Or, pour le physiologiste, la reproduction des êtres humains est un processus continu qui ne se réduit pas à la fécondation. Avant même l'ovulation et l'intervention des spermatozoïdes, il y a eu la division méiotique et la prolifération des cellules sexuelles. À la limite, empêcher cette méiose serait un acte abortif... Je ne stigmatise pas les personnes qui pensent que la fécondation est l'acte unique qui sépare, dans le temps, les moyens anticonceptionnels des moyens abortifs; je maintiens qu'on peut penser autrement⁹.

Ce texte vise à diluer la reproduction de l'individu dans la continuité de la vie en général, en tentant de « penser autrement » la reproduction d'une nouvelle vie individuelle, la faisant même apparaître avant la fécondation. Mais ce « penser autrement » reposant sur une équivoque est une tromperie. Car le « processus continu de la reproduction des êtres humains » n'est pas si continu que cela puisqu'il inaugure à chaque fécondation l'existence d'un nouvel être humain. Il y a bien continuité spécifique, certes, mais solution de continuité

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

tel le rapport de l'inspection générale des affaires sociales, d'octobre 2009.

Le but de la mission était de « renforcer l'approche préventive mais aussi de réorienter l'effort de prévention vers les modalités les plus efficaces pour diminuer le nombre des grossesses imprévues, si l'on veut réduire la part des IVG évitables. (...) La mission formule par ailleurs des recommandations pour assurer dans les faits un accès gratuit et confidentiel des jeunes au conseil ainsi qu'à la prescription et à la délivrance des produits contraceptifs, en s'inspirant des mécanismes retenus pour la contraception d'urgence et des expériences menées dans certaines régions ».

Et au paragraphe 6.2 : « Principales recommandations concernant la contraception et la contraception d'urgence : Assurer dans les faits un accès gratuit à la contraception pour les jeunes de moins de 18 ans et pour les 18-25 ans dépourvus de couverture sociale autonome, en développant des réseaux de professionnels de santé acceptant le tiers payant³⁰. »

Comment diminuer les avortements par la contraception d'urgence qui reste un avortement ?

Une preuve *a contrario* peut en être donnée, à partir d'un événement électoral irlandais. Un texte de loi proposait, entre autres choses, de redéfinir l'avortement comme « la destruction intentionnelle d'une vie humaine à naître après implantation dans l'utérus » et non dès la conception, car cette nuance pouvait permettre de légaliser la pilule du lendemain et de dépénaliser la « contraception d'urgence » largement pratiquée par les médecins irlandais. Cela aurait ouvert aussi la Constitution irlandaise à une possible autorisation des recherches sur les cellules-souches embryonnaires, voire du clonage. C'était le 8 mars 2002 en Irlande lors d'un référendum pour un projet d'amendement de la Constitution sur l'avortement. Moins de 40 % des électeurs s'étaient prononcés

et les irlandais avaient rejeté ce projet à une courte majorité (50,42 %) ³¹.

Mais on sait que les « redéfinitions tactiques » existent : si le réel résiste changeons les définitions des mots ! L'exemple vient de haut : « On pourrait envisager une nouvelle définition de la naissance, en repoussant la date de deux jours après la délivrance. Cela permettrait d'examiner les nouveau-nés qui ne sont pas des êtres humains au sens vrai du terme et d'administrer l'euthanasie à ceux qui sont nés avec une difformité, quelle qu'elle soit », aurait déclaré le professeur Crick, prix nobel de médecine en 1962. ³²

Nous ne pouvons nous empêcher ici de citer un auteur vigilant en matière de mot, le poète et logicien Levis Carroll, lorsqu'il fait dialoguer son héroïne avec l'œuf Humpty Dumpty :

- *Je ne sais pas ce que vous entendez par « gloire », dit Alice. Humpty Dumpty sourit d'un air méprisant.*
- *Bien sûr que vous ne le savez pas, puisque je ne vous l'ai pas encore expliqué. J'entendais par là : « Voilà pour vous un bel argument sans réplique ! »*
- *Mais « gloire » ne signifie pas « bel argument sans réplique », objecta Alice.*
- *Lorsque moi j'emploie un mot, répliqua Humpty Dumpty d'un ton de voix quelque peu dédaigneux, il signifie exactement ce qu'il me plaît qu'il signifie... ni plus, ni moins.*
- *La question, dit Alice, est de savoir si vous avez le pouvoir de faire que les mots signifient autre chose que ce qu'ils veulent dire.*
- *La question, riposta Humpty Dumpty, est de savoir qui sera le maître... un point, c'est tout ³³.*

Du haut de son mur, l'œuf despotique donne ses ordres au vocabulaire, au mépris de l'usage et du bon sens, comme à un serviteur soumis. La fable est prophétique. Mais tous les jeunes

compatriotes de Francis Crick connaissent la fin de la comptine Humpty dumpty : « L'œuf est tombé du mur et tous les soldats du roi n'ont pu le remettre à l'endroit ! »

- L'expression **IVG médicamenteuse** abuse et trompe, une fois encore c'est un sophisme de l'accident*. La grossesse serait-elle une maladie qu'il faille soigner ? On remplace l'opération effectuée avec des instruments chirurgicaux (ce qui n'en fait pas un acte chirurgical, comme on l'a dit plus haut) par l'action d'une substance chimique. Mais la chimie n'est pas la médecine et le RU 486 n'est pas un médicament; c'est un toxique spécifique qui agit sur l'être vivant au premier stade de son développement. Il n'attaque pas la santé de la mère mais il empêche l'embryon de survivre, aussi on l'a appelé un « *pesticide anti-humain* », ce qui est juste car il opère comme tel. Ce mot d'origine anglaise est formé du suffixe *-cide* (du verbe latin *caedere*, « tuer ») sur la base du mot anglais *pest* (animal, insecte ou plante nuisible), du latin *pestis* désignant notamment un animal nuisible. Mais l'être humain ne se traite pas comme les nuisibles en agriculture et l'embryon n'est pas un parasite à traiter ni un virus à éliminer...³⁴

- **L'IVG à domicile**, cela ressemble à s'y méprendre à l'accouchement à domicile, au travail à domicile, lesquels d'ailleurs reviennent à la mode paraît-il, symboles de liberté et d'autonomie. « À domicile » désigne un *lieu* et véhicule, sous cette apparence, les *qualités* précises qu'on reconnaît habituellement à ce lieu : intime, rassurant, familial, apaisant... en gros : chez soi, c'est plus facile. Mais ici c'est un sophisme de la figure du mot*, où l'on transfère sur l'IVG les qualités du lieu où il se pratique, qualités qu'il ne possède pas en lui-même; car le *lieu*, « à domicile », n'offre pas nécessairement pour

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

irrecevable. Pourquoi le tenir pour l'avortement ? pression de l'affectif ?

En 2010 au sénat la pensée reste la même :

Mais je tiens également à dire que, globalement, les grossesses non désirées sont avant tout une source de souffrance psycho-logique pour les femmes. L'avortement est un outil qui permet à celles qui y recourent, de répondre en partie à cette souffrance, même s'il ne résout pas, bien sûr, tous les problèmes⁴⁶.

La place faite à l'argument de la détresse, à la douleur des femmes est encore en première ligne de ceux qui convainquent les parlements. À Monaco, en 2009, le Conseil national (parlement) a approuvé à l'unanimité la proposition de loi autorisant l'interruption médicale de grossesse (IMG). Pour le ministre d'État, Jean-paul proust :

Notre projet de loi a un objectif plus modeste... Il se contente de supprimer des sanctions pénales infligées par la société à la maman et au médecin dans des situations douloureuses bien précises⁴⁷.

La douleur serait-elle toujours du même côté ?

L'invocation de la toute-puissance de la liberté individuelle a d'autres causes que nous pouvons tenter de chercher dans d'autres arguments eux aussi trompeurs.

Le droit des femmes à disposer de leur corps

Le 5 avril 1971, dans le *Nouvel Observateur*, 343 femmes bravaient la loi, signant un manifeste pour dire haut et fort qu'elles avaient avorté. « elles revendiquaient un droit fondamental: celui des femmes à disposer de leur corps. Parmi

elles, quelques-unes d'entre nous et d'autres qui auraient pu être nos sœurs, nos mères ou nos grands-mères⁴⁸... »

Ce fut l'un des grands arguments de la campagne pro-avortement des années 1970. Voici quelques lignes du fameux manifeste :

Il va de soi que nous n'avons pas comme les autres êtres humains le droit de disposer de notre corps.

(...)

Il est de nécessité vitale que les femmes récupèrent et réintègrent leur corps. Elles sont celles de qui la condition est unique dans l'histoire: les êtres humains qui, dans les sociétés modernes, n'ont pas la libre disposition de leur corps. Jusqu'à présent, seuls les esclaves ont connu cette condition.

(...)

L'usage de notre corps n'a pas à être réglementé.

(...)

Nous ne voulons pas des tolérances, des bribes de ce que les autres humains ont de naissance : la liberté d'user de leur corps comme ils l'entendent⁴⁹.

« Disposer librement de son corps... récupérer et réintégrer son corps... avoir la liberté d'user de son corps », là encore voilà des évidences. Cette « libre disposition », cette « liberté d'user », même si elle n'est pas absolue, est une prérogative de la personne humaine, propriétaire de son corps. Mais invoquer ce principe de « disposer de son corps » pour « disposer » en fait de la vie de l'embryon ou du fœtus ne saurait tromper personne. Il ne s'agit pas pour une femme seulement de son corps, même s'il est fortement « mobilisé » par la grossesse, mais d'un *autre* corps, *dans* son corps; du corps d'un autre individu qui se développe dans le sien. Sophisme de l'accident* sur les expressions « mon » corps, « notre » corps, « son » corps, « leur » corps... de la femme, pronoms possessifs qui n'ont

aucune portée sur le corps de l'être humain en développement, « son » corps également : deux corps conjoints mais différents. Propriétaire de « son » corps elle ne l'est pas du corps de son hôte.

Les premiers temps du développement d'un zygote témoignent d'ailleurs de façon spectaculaire de l'altérité radicale de ce corps nouveau : le zygote est bien *issu du* corps de la femme (l'ovule), également *issu d'*un autre corps qui n'est pas le sien (le spermatozoïde masculin), mais sitôt qu'il existe, il va vivre les premiers moments de son développement, libre de toute attache avec le corps de sa mère, frêle esquif flottant en elle, nouveau venu poussé lentement par le courant jusqu'au lieu de sa nidation; c'est d'ailleurs cette possibilité offerte par la nature que la technique moderne utilise pour lui faire vivre ces premiers moments *in vitro* et en disposer ! Ce n'est qu'après avoir goûté à cette autonomie originelle que l'embryon va organiser son propre développement, mais cette fois *aux dépens* de son hôtesse si l'on peut dire.

Cet argument est tellement évidemment sophistique qu'on y adjoint, pour tromper, de nombreuses allusions aux situations des femmes méprisées, abusées, contraintes dans leur corps et de ce fait poussées à la révolte :

Être soi à tout moment, ne plus avoir cette crainte ignoble d'être « prise », prise au piège (...)

Si je gagne [ce combat], je commence seulement à m'appartenir en propre et non plus à l'État, à une famille⁵⁰...

La femme se révolte légitimement d'avoir à assumer seule les conséquences d'une conception qu'elle n'a peut-être pas désirée, voire qui lui a été imposée... cette révolte, une fois encore peut *expliquer*, éventuellement *excuser* cette décision

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

qu'il finisse par ne plus opposer de résistance.

26. *Duel sur la Cinq*, octobre 1988, avec J.-C. Bourret. Nous avons retranscrit les propos tels qu'ils ont été prononcés.

27. Ou myosine, c'est-à-dire une protéine qui joue un rôle fondamental dans les mécanismes de la contraction musculaire.

28. Cité par HERRANZ, *Rapport sur la pilule abortive RU 486*, *op. cit.*, p. 902.

29. C'est ainsi que le site *NorLevo* présente sa « pilule du lendemain ». Ou encore : « La contraception d'urgence consiste à administrer un produit hormonal au sein d'une période de 72 heures après un rapport sexuel non protégé afin de prévenir la grossesse (la méthode est aussi connue comme une "contraception post-coïtale" ou "pilule du lendemain") » (*Emergency Contraception consists of the administration of a hormonal product within 72 hours after a unprotected sexual intercourse to prevent pregnancy (the method is also known as « post-coital contraception » or « morning-after pill »*), cf.: <http://www.norlevo.com/index.html>.

30. *Rapport sur l'Evaluation des politiques de prévention des grossesses non désirées et de prise en charge des interruptions volontaires de grossesse suite à la loi du 4 juillet 2001*.

31. Aujourd'hui il est légal d'interrompre une grossesse en Irlande dans le seul cas où la vie de la mère est en danger.

32. Francis Crick, Biologiste britannique, mort en 2004, co-découvreur avec J. Watson de la structure de l'ADN. Prix Nobel 1962. Malheureusement, voilà une citation qu'on trouve un peu partout mais l'origine ne nous est pas connue. On lui prête aussi une pensée similaire : « aucun enfant nouveau-né ne devrait être reconnu humain avant d'avoir passé un certain nombre de tests portant sur sa dotation génétique. S'il ne réussit pas ces tests, il perd son droit à la vie. » de celle-ci on a la trace, cf. *La Recherche*, mai 1984; la citation date de janvier 1978 et est citée dans *Pacific News Service* : « *No newborn infant should be declared human until it has passed certain tests regarding its genetic endowment and that if it fails these tests, it forfeits the right to live.* »

33. « "I don't know what you mean by 'glory,'" Alice said. Humpty Dumpty smiled contemptuously. "Of course you don't—till I tell you. I meant 'there's a nice knock-down argument for you !'" "But 'glory' doesn't mean 'a nice knock-down argument'," Alice objected. "When I use a word," Humpty Dumpty said, in rather a scornful tone, "it means just what I choose it to

mean—neither more nor less.” “The question is,” said Alice, “whether you can make words mean so many different things.” “The question is,” said Humpty Dumpty, “which is to be master that’s all.” » Lewis Carroll, *De l’autre côté du miroir*, ch. Vi, Humpty Dumpty, trad. H. Parisot, Aubier-Flammarion, Paris, 1971. Nous avons cité et commenté ce texte de façon plus large dans notre ouvrage *Raisonnement en vérité*, *op. cit.*, p. 88.

34. Les pesticides rassemblent les insecticides, les fongicides, les herbicides et les parasitocides qui s’attaquent respectivement aux insectes ravageurs, aux champignons, aux « mauvaises herbes » et aux vers parasites. Tristes comparaisons pour l’embryon...

35. Cette dernière phrase renvoie explicitement à la loi dépenalisant l’avortement.

36. G. KATZ-BÉNICHOU, « Le tamisage des naissances », *Cités* 2006/4, n° 28, p. 83-94. Le résumé de l’ouvrage est explicite : « attentive aux coûts engendrés par la couverture sociale des handicapés, la santé publique pourrait, dans un proche avenir, encourager le recours aux procréations artificielles pour les couples fertiles afin d’inciter la procréation sélective des humains de bonne qualité génomique. Les différentes parties prenantes y trouveraient des intérêts convergents : les cliniques et maternités (diminution du risque médico-légal), les assureurs (baisse des risques d’indemnisations en cas de naissance préjudiciable), les industriels commercialisant des tests génétiques (augmentation de leur chiffre d’affaires), les parents soucieux d’engendrer un enfant qui sera conforme à leurs désirs. A cette liste d’acteurs s’ajoutent les autorités de santé publique : elles trouveront dans le sarclage des naissances le moyen de réaliser d’importantes économies en évitant l’apparition des malades nécessitant des traitements dispendieux. Tous ces arguments convergent vers l’extension prévisible du tamisage des humains dès les premiers instants de la vie, c’est-à-dire à un stade où l’attachement affectif reste encore très faible ». Cf. le site de l’esseC (<http://www.essec.fr/faculty/showref.do?bibid=6718>).

37. Cf. le site *Généthique*, du 26 mai 2011, qui cite : *Le Figaro*, Sandrine Cabut, le 25/05/11 et *Le Quotidien du Médecin*, le 25 mai 2011.

38. *Le Monde*, 9 décembre 2000.

39. Sur ce thème du cannibalisme moderne, les curieux pourront voir ou revoir *Soleil vert* (*Soylent Green*, 1973), film américain de Richard Fleischer, inspiré du roman éponyme de Harry Harrison. Devenu un classique, c’est l’un des films d’anticipation les plus sombres jamais réalisés.

40. *Protocole relatif aux droits de la femme en Afrique*, article 14 (2) (c), adopté en juillet 2003 par l'Union africaine (53 états membres, puis ratifié par 17 autres le 17 février 2006), entré en vigueur le 25 novembre 2005.

41. Cf. José alfredo peris Cancio, « Droits sexuels et reproductifs », dans *Lexique des termes ambigus et controversés sur la famille, la vie et les questions éthiques*, Conseil Pontifical pour la Famille, Téqui, 2005, p. 265. Plus loin, p. 268-b : « En lien avec des mesures estimées justes et nécessaires pour des améliorations sanitaires et sociales, il existe une obsession qui tend à considérer le recours à l'avortement comme la clé de l'émancipation féminine. »

42. Dr & Mrs J.-C. WILLKE, *Le livre rouge de l'avortement*, trad. J. Joba, Éditions France-Empire, 1973 (*Handbook on abortion*, Hiltz publishing Co, 1971), p. 225-227.

43. Simone VEIL, Assemblée nationale, 1^{re} séance du mardi 26 novembre 1974. Interruption volontaire de la grossesse. — Discussion d'un projet de loi (p. 6999-7002).

44. On ne peut manquer de rapprocher ce raisonnement de cet autre, « la fin justifie les moyens », ambiguïté dénoncée par beaucoup. On connaît la paternité machiavélique de cette sentence: « Un esprit sage ne condamnera jamais quelqu'un pour avoir usé d'un moyen hors des règles ordinaires pour régler une monarchie ou fonder une république. Ce qui est à désirer, c'est que si le fait l'accuse, le résultat l'excuse; si le résultat est bon, il est acquitté; tel est le cas de romulus. Ce n'est pas la violence qui restaure, mais la violence qui ruine qu'il faut condamner. » Cf. MACHIAVEL, *Discours sur la première décade de Tite Live*, VII : « Solitude du fondateur et du réformateur ».

45. Quoique la phrase de s. Veil puisse être interprétée en plusieurs sens.

46. Séances de débat au sénat, 15 juin 2010, n° 9, Mme roselyne Bachelot-narquin, ministre.

47. Cf. *Le Figaro*, 2 avril 2009.

48. Premières lignes de l'appel publié dans *Libération* du samedi 2 avril 2011. Lancé par *Osez le féminisme*, il est signé par 343 femmes issues d'horizons et de générations divers. Il célèbre le 40^e anniversaire du précédent.

49. Manifeste dit des « 343 salopes », paru dans *Le Nouvel Observateur* du lundi 5 avril 1971.

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

En cas de clonage non reproductif, le blastocyste n'est pas implanté dans un utérus et c'est à partir de cette masse cellulaire interne que sont extraites et cultivées en laboratoire des cellules-souches embryonnaires « totipotentes »¹⁹.

Comment un blastocyste capable de donner des « cellules-souches embryonnaires » ne serait-il pas un embryon ? Peu avare en invention de vocabulaire, l'auteur parle ici de « masse cellulaire interne »²⁰ et plus loin dans l'ouvrage de « constructions cellulaires embryonnaires limitées, artificiellement produites en laboratoire dans un but thérapeutique ou de recherche²¹ », cette dernière dénomination trahissant encore la réalité embryonnaire de cette « construction cellulaire ».

La technique peut-elle produire le naturel ?

Enfin, pour renforcer en argument cette désignation d'artefact, il nous dit :

La biologie étant devenue une science expérimentale, après avoir été longtemps surtout une science d'observations, a produit, comme la physique et la chimie avant elle, des techniques de fabrications d'artefacts. À la roue, aux poulies et aux machines thermiques et électroniques de la physique, aux produits synthétiques de la chimie, sont maintenant venus s'ajouter les artefacts biologiques tels que les lignées cellulaires en culture « immortalisées », organismes transgéniques, chimères, qui ne se contentent pas d'imiter la nature. Comme les artefacts physiques et chimiques, ils utilisent les lois de la nature pour produire des objets manufacturés, ici des systèmes biologiques, qui n'existeraient pas sans l'activité humaine de fabrication créatrice²².

La comparaison vivant-non vivant est intéressante mais elle doit être conduite jusqu'au bout. Car le dynamisme vital, dans sa source, se dérobe au pouvoir du biologiste, lequel ne fait que disposer extérieurement d'un processus qui lui échappe. Il en est déjà ainsi de l'inventeur de la poulie qui fabrique un objet mais ne fabrique pas le bois dont il est fait; il le choisit même, pour sa densité, sa solidité et sa résistance aux chocs, autant d'aptitudes naturelles qu'il n'invente pas mais dont il tire parti; l'art n'est présent que dans la combinaison des formes extérieures, la matière étant naturelle. Le chimiste à son tour fabrique, mais un peu moins déjà, les produits de synthèse, car s'il met les corps en présence, y ajoutant parfois quelque énergie à titre de catalyseur (chaleur, électricité, etc.), il ne fait que diriger de l'extérieur des réactions chimiques qui se font sans lui, en raison de l'aptitude des molécules à se lier entre elles, molécules qu'il ne fabrique pas non plus. Le « système biologique » dont parle ici Atlan, l'embryon cloné en fait, est encore moins une « fabrication créatrice », même si l'art est présent, le biologiste n'intervenant que pour substituer un noyau à un autre, sans fabriquer ni l'un ni l'autre, pas plus qu'il ne fabrique les nouvelles relations intracellulaires de la cellule qu'il a contribué à initier.

Notre auteur oublie donc deux choses complémentaires ici. D'abord qu'aucun art ne saurait rien créer sans une matière préexistante, choisie par l'artiste pour ses aptitudes *naturelles* : dans sa comparaison du vivant avec la poulie du physicien ou les synthèses du chimiste, il aurait dû s'en souvenir. Ensuite la comparaison vivant-non vivant a elle-même ses limites : le vivant possède en lui-même, mais de façon intrinsèque, son principe de croissance, de nutrition, de reproduction, là où le non-vivant n'offre de lui-même qu'une résistance mécanique et doit être mu de l'extérieur.

Mais surtout, tout au long de cette réflexion d'Henri Atlan, l'art et la nature ne sont pas tant objets d'une comparaison que d'une identification sous-jacente; ne parle-t-il pas de la « construction cellulaire, naturelle ou artificielle²³... » ? C'est un aveu ! de même cette constatation lapidaire au sujet de la fécondation : elle ne serait qu'une des modifications possibles d'une cellule lui permettant, si elle est implantée dans un utérus, de devenir embryon, « qu'une des possibilités, celle que la nature a favorisée avant que les techniques humaines n'en inventent, ou découvrent, d'autres²⁴ ». À la limite, la nature ne serait qu'un cas particulier de la technique ! est-ce tenable ?

Le paradoxe est que la nature a déjà merveilleusement prévu et par elle-même le déroulement de la procréation humaine, comme elle l'a également organisé chez les animaux. Mais lorsque les techniques d'assistance médicale à la procréation empruntent à la nature animale les procédés qui sont les siens, ne se dénature-t-elle pas ? Le tableau suivant²⁵ en témoigne : tout ce qui est inventé pour satisfaire le désir de l'homme a déjà son correspondant dans d'autres espèces. Et la nature permet également de prévoir l'avenir de la technique !

<i>Techniques d'AMP</i>	<i>Équivalence chez les animaux</i>
Ovulations multiples	<i>La plupart des espèces</i>
Insémination sans pénis	<i>Avec patte (crabe) ou tentacule (pieuvre)</i>
Auto - insémination	<i>Sperme ramassé par femelle (scorpion)</i>
Fécondation externe	<i>Oiseaux, amphibiens...</i>
Synchronisation ovulation – insémination	<i>Ovulation provoquée par coït (chatte, lapine)</i>
Injection du spermatozoïde	<i>Micropyle²⁶ de l'ovule (certains poissons)</i>
Insémination Avec Donneur	<i>Viol trans – cuticule du mâle (punaise)</i>
Conservation de spermatozoïdes	<i>Spermathèque (abeille, chauve-souris)</i>
	<i>Implantation différée (cervidés,</i>

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

L'intention est louable, mais la fin... ne justifie pas tous les moyens, c'est un paralogisme de la conséquence*.

Je la défends ensuite parce que je crois que l'amour est construction et que l'instinct maternel n'existe pas. Ça, c'est un acquis du féminisme ! Nous ne sommes pas des femelles animales qu'un flot d'hormones réveille au moment de l'accouchement – au point de prendre son nouveau-né dans les bras et de s'écrier : « Je le reconnais, c'est le mien ! » Les relations se tricotent au jour le jour.

Et plus loin, à la question : « Qui est la mère pour vous » :

Celle qui va élever l'enfant. De même j'ai toujours pensé que le père était celui qui élevait l'enfant et non le géniteur⁵⁶.

C'est encore une mauvaise conséquence* car en faisant d'une partie de la maternité, l'éducation, le tout, « la mère c'est celle qui élève l'enfant », on n'a plus de mal à conclure que la gestation est accessoire à la maternité, donc qu'elle peut être sous-traitée par une gestatrice de substitution ! d'où cette nécessité de présenter de façon caricaturale, « femelles animales », l'enracinement corporel et biologique de la maternité. Malheureusement, sans affirmer pour autant l'existence d'un instinct de maternité, la femme, comme l'homme, ce sont aussi des hormones, un corps, une sensibilité, une affectivité qui se manifeste dans les liens physiques avec l'enfant pendant neuf mois, qu'on le veuille ou non ! Les féministes seraient-elles dans le déni ? Il est à craindre plutôt qu'elles se situent au sein d'une anthropologie dualiste héritée de Descartes, pour lequel la machine animale du corps d'un côté et l'âme immatérielle de l'autre côté ne coïncident qu'accidentellement par la « glande pinéale ». Conséquence pratique 350 ans plus tard, l'homme par son esprit gère son

corps, mécanique subtile certes, mais mécanique soumise à sa toute-puissante liberté !

Une objection à cet argument de la générosité est donnée par danielle Moysé :

« Quel est en effet cet altruisme qui consiste à donner (ou à vendre) un être que, théoriquement, on ne possède pas ? » La perception de la générosité est faussée puisqu'elle convertit l'enfant en simple bien et la gestatrice en simple corps. Celle-ci « ne fait alors que prêter ou louer son propre corps, mettant alors un terme au principe de l'indisponibilité du corps humain⁵⁷ ».

La générosité de la GPA cache une commercialisation du corps humain et l'asservissement de la femme. L'exploitation est maquillée en altruisme.

De son côté, Sylviane Agacinski... :

s'élève contre l'exploitation du corps d'autrui au centre du « baby business », l'« aliénation biologique » qui « s'installe dans la procréation artificielle ». « Devant l'indifférence à l'égard de ces femmes, dont on fait aujourd'hui des couveuses indemnisées, on ne peut s'empêcher de reconnaître la froideur égoïste et le vieux mépris de classe de ceux qui estiment normal de mettre la vie des autres à leur service. » Elle se demande enfin si le fait que les mères porteuses justifient leur « don » par générosité ou altruisme n'est pas « l'aspect le plus répugnant de l'affaire⁵⁸ ».

Cette objection est exprimée de façon parfois encore plus virulente. René Frydman entre autres en est convaincu, « on ne peut pas mettre le petit doigt dans ce qui est l'exploitation des femmes pour d'autres, parée de toutes les vertus de la générosité » disait-il aux sénateurs, et plus récemment :

« On ne peut pas légaliser ce recours sans légaliser en même temps

une certaine exploitation de la femme. Quand bien même la grossesse ne serait pas rémunérée, et quoi qu'en pensent certains idéalistes, être mère porteuse reste le symbole même de l'aliénation ». En légalisant cette « forme d'esclavage », y compris pour quelques femmes « prétendument volontaires », « on ouvre la porte à la reconnaissance de ces couples qui vont en Inde ou dans d'autres pays, là où l'exploitation est sans vergogne ». « Il y a toujours eu des aliénés volontaires », « ce n'est pas une raison pour légaliser l'esclavage », ajoute-t-il⁵⁹.

pour Laurence rossignol encore :

« Admettre le commerce de la fonction reproductive, c'est admettre une appropriation sociale du corps des femmes pour consoler la souffrance des couples stériles. » L'État « est fondé de s'y opposer. Il s'agit de rappeler que tant qu'on pourra acheter, louer ou vendre le corps des femmes, l'égalité entre les sexes demeurera inaccessible. Il s'agit aussi de prendre la mesure de la révolution anthropologique à l'œuvre et la porte symbolique des atteintes à la dignité humaine que peut entraîner la dissociation achevée de la sexualité et de la procréation⁶⁰. »

Le dr delassus, déjà cité, résume les effets néfastes de cette pratique :

La séparation entre grossesse et maternité est impliquée par la gestation pour autrui. « Dans un rapport de sénateurs, on peut lire cette phrase terrible : “La maternité pour autrui consiste à demander à la mère de substitution dans l'intérêt des parents intentionnels, de ne pas aimer l'enfant qu'elle porte.” » Est-il envisageable de demander à des femmes une défaillance psychosomatique majeure, en considérant que ce qui se joue dans leur ventre ne les regarde pas ? « Et que penser de l'intérêt d'un enfant dont le développement se fera dans un “utérus insensible”, et sera donc privé d'une indispensable “complicité utero-fœtale” ? Il n'est pas exclu qu'avec un utérus en carton on fasse des enfants

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

*l'enfant trisomique qu'elle porte est aussi respectable que celle qui choisit de le laisser vivre et de s'y consacrer, honnêtement qui le pensera ? De même « ... imposer la vie à ceux qui n'entendent pas la donner » ! Ce serait coercitif effectivement, mais en l'espèce la loi « n'imposerait pas la vie », elle ne ferait que demander de *respecter une vie déjà donnée*, on joue sur le mot « donner »; la vie d'un enfant conçu mérite d'être protégée, accompagnée, poursuivie, on l'a suffisamment développé, sans quoi comment le professeur peut-il parler ici « d'imposer la mort à ceux qui veulent donner la vie » ? Pourrait-on imposer la mort à ce qui ne serait pas déjà vivant ?*

Pas plus que l'eugénisme d'État, l'eugénisme individuel ne fait donc cas de la dignité humaine, puisqu'il consiste à disposer d'une vie déjà donnée, à moins de considérer, une fois de plus, que l'embryon conçu ne représente pas une vie humaine. Mais on retombe alors dans toutes les apories et pétitions de principes déjà décelées aux chapitres III et IV.

On a d'ailleurs bien du mal à le cacher quand on examine cet eugénisme nouveau que permet l'usage du DPI. Ainsi Jacques Testart est lucide :

Il y eut plusieurs techniques employées au cours du temps pour pratiquer l'eugénisme : l'infanticide, pratiqué à la naissance, la stérilisation d'hommes ou de femmes, en particulier à partir du début du XXe siècle (cela débute aux États-Unis en 1907), voire l'élimination d'hommes ou de femmes adultes. Mais il est aussi possible d'éliminer des fœtus en développement. Une telle élimination se pratique encore aujourd'hui, notamment par la technique de l'interruption médicale de grossesse (IMG), dont on ne peut pas dire que les motivations sont systématiquement eugénistes, et depuis peu, par la technique du diagnostic pré-implantatoire (DPI), ce dernier étant le sujet qui va nous occuper principalement⁸⁶.

Pourtant notre auteur se trompe en prétextant au même endroit qu'un tel eugénisme, à la différence d'un eugénisme d'État, respecterait « le volontariat des individus... cet aspect est respecté aujourd'hui, que ce soit dans la pratique de l'IMG ou dans celle du DPI⁸⁷ », à moins encore une fois de considérer que la vie de l'embryon comme être individuel ne compte pas sans quoi il faudrait s'enquérir de son « volontariat ». C'est d'ailleurs ainsi qu'il considère l'embryon un peu plus bas en tentant de le relativiser à ses parents ou à la société:

L'embryon a encore un statut plutôt incertain et il a un poids affectif limité, alors que le fœtus est déjà non pas une personne, mais du moins un individu plus développé qui existe surtout pour ses parents mais aussi pour la société. Cela représente une différence considérable de pouvoir accéder à l'embryon plutôt qu'au fœtus, et une autre différence importante consiste en ce qu'il y ait plusieurs embryons produits simultanément par la FIV, alors qu'il n'y a qu'un seul fœtus dans le ventre de la mère en temps normal⁸⁸.

« Statut incertain », « poids affectif limité », on reconnaît les expressions employées aux chapitres III et IV; elles désignent des accidents* qui rendent l'existence de l'embryon relative* aux autres, des caractères seconds insuffisants à déterminer ce qu'il est, essentiellement et en lui-même, comme à juger du respect qui lui est dû. Même remarque pour le fœtus : « exister pour ses parents... pour la société », « être dans le ventre de sa mère »..., autant d'expressions qui voilent la vraie réalité de cet être individuel et de nature humaine. Aussi le professeur ne saurait nous convaincre davantage en ajoutant :

Par conséquent, choisir d'effectuer une sélection entre différents embryons ne représente pas du tout la même chose que d'éliminer le seul fœtus qui est dans le ventre de sa mère⁸⁹.

« Différence considérable » plus haut, « pas du tout la même chose » ici... pas sûr, car en fait de différence ce sont celles du développement, de l'implantation, de l'âge, de la taille... mais pas de ce qu'est la « chose », qui reste essentiellement la même; l'accident* ne saurait être pris pour l'être profond, la substance.

Eugénisme d'État et eugénisme « de liberté » tombent donc sous la même appréciation morale.

Ajoutons que cet eugénisme libéral, individuel, de solidarité, etc., peut s'accompagner malheureusement des caractères d'un eugénisme d'État, comme le remarque Jean-Marie Le Méné : quand la loi incite au dépistage de certaines maladies, que la jurisprudence admet que l'enfant peut être indemnisé pour ne pas avoir été avorté, enfin que les médecins peuvent être condamnés pour ne pas avoir pratiqué l'IMG... Loi, jurisprudence, indemnisation, condamnation: on est en face d'un eugénisme d'État.⁹⁰

RECHERCHE MÉDICALE : SCIENCE ET MÉDECINE

On a vu comment René Frydman avait obtenu le premier « bébé médicament »; voici en quels termes Jean Leonetti approuve sa démarche :

Comment réagissez-vous au coup de force médical de René Frydman ?

– Au risque de vous surprendre, j'approuve sa démarche. En fin stratège, ce grand scientifique qu'est René Frydman a flirté avec les lignes. En faisant cela, il interpelle la communauté scientifique et politique à qui il dit : « Laissez les chercheurs travailler. » Et il a raison⁹¹.

Le problème que nous posons dans cette courte sous-partie est celui de la recherche et de ses limites. « Laissez les

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

Aujourd'hui par exemple, on peut être convaincu que tout être humain même diminué est respectable comme une personne, ou, au contraire, comme peter singer, que « si l'on compare un enfant sérieusement défectueux avec un animal non humain, un chien ou un porc par exemple, on trouve souvent que le non humain a des capacités supérieures... »¹¹⁰ Ou ailleurs : « Je ne pense pas que tuer un nouveau-né soit jamais équivalent à tuer une personne. (...) Un mois me semble un délai raisonnable à accorder aux parents pour décider si leur bébé doit continuer à vivre¹¹¹. »

3) Objecter également qu'il n'est pas possible de généraliser la position politique de weber à toutes les sphères de l'agir humain; pour l'exemple qui nous occupe, la violence n'étant pas l'essence caractéristique des rapports humains en médecine, l'agir médical ne saurait être conduit comme l'agir politique, avec ce rapport à la violence posé par weber; il y a bien une violence que la médecine affronte, c'est celle de la maladie et de la souffrance, mais ça n'est pas la violence volontaire à laquelle doit faire face un homme d'État.

4) enfin il y aurait peut-être à relativiser la nature et la fonction de l'État, tel que weber le décrit : s'il doit employer la force pour contraindre le récalcitrant à la loi ou pour défendre sa sécurité, il n'a pas pour autant le pouvoir de rendre légitime toute violence. La définition que weber donne de l'État est sans doute contestable: « il ne se laisse définir sociologiquement que par le moyen spécifique qui lui est propre, ainsi qu'à tout autre groupement politique, à savoir la violence physique. » si les conditions historiques de son époque l'y poussent, il ne s'agit pourtant pas d'une définition essentielle mais d'un caractère des États de son temps. Ce n'est sans doute pas pour rien qu'il cite à cet endroit Trotsky: « Tout État est fondé sur la force ! »

En tout état de cause, l'exploitation aujourd'hui de cette distinction weberienne opère comme une caution savante officialisant une séparation entre conviction et responsabilité qui ne saurait tromper. Séparer comme deux essences irréconciliables ce qui se présente en fait comme les composantes inhérentes à tout jugement moral (d'une part la règle universelle et nécessaire qui oblige, de l'autre la prudence qui doit composer avec les moyens possibles) relève d'une erreur de raisonnement. C'est prendre les parties complémentaires d'un tout pour faire de chacune un tout à part entière, cela rentre dans un paralogisme de l'accident*. Mais c'est la même bataille que celle des murs contre le toit, des membres contre l'estomac, du peuple contre le roi, de la vérité contre la charité, etc. ! des fonctions qui se distinguent et s'opposent partiellement ont vocation à travailler ensemble. Tout le monde sait que les difficultés à concilier conviction et responsabilité sont la marque de la complexité, mais aussi de la grandeur de l'agir moral humain, celui que l'éthique étudie, mais non la raison d'instituer une dualité d'éthiques. C'est cette dualité qui est exploitée aujourd'hui. D'un côté l'éthique de conviction, respectable, honorable mais utopique sur le plan pratique que l'on s'autorise à mettre de côté pour prendre, dit-on, ses responsabilités sur le plan professionnel ou social !

Une morale simplement personnelle et une éthique simplement conventionnelle

Même si le texte suivant est un peu long il est l'illustration de ce que nous dénonçons; le pr didier sicard président en 2000 du Comité consultatif national d'éthique :

Je pense que les médecins doivent être très prudents avant de s'armer d'une carapace spirituelle. Qu'ils soient juifs, catholiques, protestants, musulmans, ils sont des médecins et n'ont pas à juger. Il existe d'ailleurs la clause de conscience. Lorsque j'étais conseiller d'Alain Cordier, directeur général de l'AP-HP, celui-ci disait qu'il était contre l'avortement, mais qu'il ferait tout ce qui était possible dans sa vie professionnelle pour aider l'Assistance publique à changer de politique à l'égard de l'IVG, parce que c'était sa responsabilité.

Si la conscience personnelle de M. Cordier s'efface dans une décision de cet ordre, mettant en jeu la vie d'un être humain, où peut bien être sa responsabilité ? D'autant que la référence religieuse n'étant pas essentielle à juger du droit à ôter ou non la vie d'un être humain, on ne peut pas prétexter l'hétéronomie d'une croyance personnelle dans cette situation. En revanche elle a sa place car elle peut renforcer un jugement de conscience qui vacille. Poursuivons :

Je ne pense pas que ce soit un problème éthique, mais un problème moral. À mon avis, l'interruption de grossesse est un problème moral qui concerne une femme; ce n'est pas un problème éthique. Comment peut-on être rivé au statut ontologique de l'embryon ou du fœtus ? J'ai récemment préfacé un livre sur le statut du fœtus à travers les âges. On est atterré de constater que chaque période, chaque civilisation, chaque culture a donné au fœtus un statut qui lui paraissait définitif.

Que le consensus social nécessaire au vote d'une loi conduise à établir de nouvelles règles d'agir, cela n'est pas nouveau. Mais pourquoi les appeler éthiques ? L'éthique serait ainsi chargée de déterminer par discussion et d'obtenir par consensus ce qui sera jugé vrai, juste, bon, au sein d'une instance sociale déterminée. Dans cette hypothèse que deviendrait la morale. Elle ne resterait plus que ce qui inspire en

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

et le prendre en compte, la préparer conjointement à son mari, etc., autant de relations qui entourent la femme, mais qu'on ne saurait identifier à ce qu'elle est en elle-même, le véritable sujet thérapeutique; on soigne une femme – sujet, substance – mais qui est aussi une épouse – relation à un époux – donc par contre coup, *i.e.* par accident, on soigne et accompagne l'épouse et son époux mais cela ne change pas fondamentalement la définition de la santé. On a seulement de nos jours pris une conscience plus grande du fait que l'homme était aussi un être de relation et qu'il fallait en tenir compte, mais ça n'est pas d'abord la relation qui est l'objet du soin.

Cette identification est suggérée tout au long de l'ouvrage de façon variée :

Les barrières de l'individualité biochimiques sont désormais rompues. Corps et société sont accouplés : les physiologistes vont mettre en lumière l'impact de l'un sur l'autre. L'agent intermédiaire: l'hormone. On ne traiterait plus un malade, on traiterait un humain dans son contexte social, une humanité¹³³.

Certes les fonctions hormonales sont complexes; elles nous relient, donc nous « relativisent » à notre milieu, naturel et social, mais ne nous rendent pas, essentiellement, êtres relatifs. L'accident* relation n'est pas l'essence de l'humain.

Ou encore :

La façon dont les sociétés successives, à l'échelle de l'histoire abordent des affaires aussi graves que l'avortement, suffit à rappeler la prééminence de la société sur l'individu. Ce n'est pas la mère seule, c'est la collectivité tout entière qui porte l'enfant en son sein. C'est elle qui décide s'il doit être engendré, s'il doit vivre ou mourir, quel est son rôle et son devenir. (...) Si la société ne cesse ainsi de peser sur l'objet même de la médecine, celle-ci en retour façonne tous les jours un peu plus le visage et le destin des sociétés

*modernes, passées trop vite de l'ère industrielle à l'âge scientifique*¹³⁴.

Recouvrement ici encore de l'essentiel, le fait biologique (porter l'enfant) et humain (décider), personnel et individuel par l'accidentel*, les influences sociales qui opèrent sur lui; *digestion* de l'un par l'autre pourrait-on dire. Ce n'est pas pour rien qu'au même endroit l'auteur appelle en renfort la systémique¹³⁵. On sait que cette théorie permet d'assimiler effectivement la société à un organisme vivant; cette assimilation est basée sur des ressemblances d'organisation, de fonctionnement (recherche d'équilibre avec le milieu, boucle de rétroaction, pilotage, etc.) mais les ressemblances, on le sait, ne font pas une identité. Les similitudes entre certains objets d'étude, ici les ensembles organisés (c'est l'étymologie de *système*), sont fécondes pour suggérer des idées nouvelles mais ne permettent pas d'identifier de tels objets; des caractères communs permettent de comparer mais non d'identifier. Ainsi la terre (la planète) fonctionne comme un système, au sein d'ailleurs du système solaire, la société également, avec tel ou tel système politique, le corps humain également, système de systèmes (nerveux, digestifs, circulatoire, etc.) comme celui de tout être vivant, ma chaudière à gaz également, comme tout système mécanique ou électronique complexe. Mais la nature minérale n'est pas la nature sociale, ni la nature vivante, ni l'être artificiel ! Un système n'est pas un sujet, une substance mais un ensemble de relations entre plusieurs réalités substantielles ou entre les diverses parties d'une même substance.

Ou encore, à propos de l'insémination artificielle :

D'un côté le couple affectif et sexuel – la femme procréatrice, l'homme non géniteur; de l'autre, la société, médiatisée par le

médecin, qui rapproche la demande d'enfant d'une disponibilité de semence anonyme, contrôlée et gouvernée par la « banque de sperme ». C'est en ce sens la société tout entière qui féconde le couple. On retrouve ici la thérapeutique du corps social évoquée déjà dans l'avortement et le contrôle des naissances¹³⁶.

L'auteur dit « c'est en ce sens », il aurait dû dire « c'est en un sens », car c'est effectivement en un certain sens, mais lointain, presque allusif voire métaphorique, que la « société tout entière féconde le couple » mais certainement pas au sens de ce qu'est, essentiellement, l'opération de ce vivant qu'est l'homme : la fécondation de l'ovule par le spermatozoïde.

Par ce chevauchement de l'individuel et du social, l'auteur tient donc un premier rouage de sa pensée dont voici le schéma : 1) la médecine peut faire évoluer les rapports des hommes entre eux, soit ! Concédonsons-le en partie. Mais, pour faire court, 2) si l'homme, l'humain, c'est l'homme social et réciproquement, 3) la médecine dans son impact social peut donc changer la nature de l'homme, de l'humain. En terme logique on dirait ceci : si l'accident relation est identifié à la substance, la médecine qui a pouvoir sur l'homme social (la relation) a donc pouvoir sur l'homme sujet (la substance). La médecine gère alors la vie comme un matériau. Mais c'est au prix d'une équivoque* entretenue entre la vie au sens strict* (le dynamisme propre aux vivants), dont l'essence échappe à notre prise, et la vie sociale (mouvement, croissance, organisation des hommes en société), vie au sens large* que l'homme, pour une part, organise effectivement. Du reste on se doit de remarquer au passage que la vie sociale elle-même n'est pas non plus un matériau brut que l'homme pourrait façonner à sa guise, elle se structure en s'appuyant sur « ce qu'est » l'homme, la femme, la génération, la parenté, l'éducation, etc. Avec d'immenses variétés culturelles

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

la vie ? Ensuite, que les échanges prénatals entre la mère et le fœtus soient importants ou non, on ne peut raisonnablement souhaiter à un futur enfant que sa mère, porteuse ou pas, soit indifférente à son égard.

63. Roger HENRION et Claudine BERGOIGNAN-ESPER, *Rapport au nom d'un groupe de travail, La Gestation pour autrui*, Académie nationale de Médecine, version du 25 février 2009.

64. *Op. Cit.*, *Figaro Madame*, 10 juillet 2009.

65. *Op. Cit.*, *Le Devoir*, 2 mars 2009.

66. *Op. Cit.*, p. 17.

67. *Op. Cit.*, p. 27.

68. Entretien donné à Corinne Bensimon pour *Libération*, le 5 octobre 2000, sous le titre explicite « Un enfant, vu en sauveur, me gêne ».

69. Cité par Michel ONFRAY, « Obscurantisme laïque, lumières chrétiennes », *Le Monde*, 05.03.11.

70. On connaît les positions libertaires et matérialistes de M. Onfray, elles ne l'empêchent pas de conclure son article : « Frydman 2011 renvoie les adversaires du bébé médicament du côté de l'obscurantisme religieux parce que Christine Boutin et Mgr. André Vingt-Trois sont contre. Dans un même mouvement, il revendique la laïcité. Mais l'obscurantisme laïque existe aussi, tout autant que, parfois, un christianisme éclairé. L'athée laïque que je suis, mais qui aime par-dessus tout les Lumières, ne choisit pas le camp de la laïcité quand elle est obscurantiste, mais celui des Lumières, fussent-elles chrétiennes. » C'est dit !

71. Christine BOUTIN sur la chaîne *LCI*, le 08/02/2011.

72. Audition de Christine BOUTIN, *Cellules-souches et choix éthiques. Rapport au Premier ministre*, de juillet 2006, Pierre-Louis Fagniez, député, p. 200-201.

73. *Le Quotidien du médecin* interroge le Pr Georges David, créateur des premiers Centres d'études et de conservation des œufs et du sperme (Cocos) en France, *Le Quotidien du médecin*, propos recueillis par le Dr Béatrice Vuaille, 5 octobre 2010.

74. Entre autres, Jean-Marie LE MÉNÉ, *La trisomie est une tragédie grecque*, salvator, 2009.

75. « (...) En France, 92 % des cas de trisomie sont détectés, contre 70 % en moyenne européenne, et 96 % des cas ainsi détectés donnent lieu à une

interruption de grossesse, ce qui traduit une pratique individuelle d'élimination presque systématique des fœtus porteurs. » Conseil d'État français, *Étude sur la révision des lois de bioéthique* de 2009, p. 30.

76. P. LEBLANC, P.-O. ARDUIN, « L'éthique médicale à l'épreuve de la loi de bioéthique. Point de vue d'un obstétricien », *Journal de gynécologie obstétrique et biologie de la reproduction*, Paris, avril 2009.

77. Du grec *eu*, bien et *gennaio*, engendrer, Galton entend par là la « science de l'amélioration des lignées » et fonde la première société d'eugénisme pour lutter contre la dégénérescence, la décadence et les tares congénitales des basses classes sociales, en inter-disant leur prolifération et en valorisant le développement des classes d'élites. Le premier congrès international eugéniste eut lieu à Londres en 1912.

78. Voir plus bas la définition retenue par le Conseil d'Etat.

79. Audition de Didier Sicard, en qualité de chef de service de médecine interne à l'hôpital Cochin et président du Comité consultatif national d'éthique, par la délégation aux droits des femmes de l'assemblée nationale (France), le 7 novembre 2000. Présidente : Mme Martine Lignières-Cassou. L'auteur, curieusement se contredit en un autre endroit : « (...) qu'on le veuille ou non, nous sommes entrés dans une société d'eugénisme médical. Il ne faut pas se voiler la face : avec l'échographie, le dépistage de la trisomie 21, la grossesse n'est plus une aventure qui survient sans regard médical. (...) La société considère qu'une grossesse doit faire l'objet d'une surveillance, afin de dépister les anomalies éventuelles. Cependant, la société ne prend pas la décision que tel enfant doit naître ou que tel autre ne doit pas naître. Nous ne sommes pas dans une société discriminatoire, ni dans une société qui sélectionne les individus. » il rejoint en cela la position de Bernard Debré.

80. Bernard DEBRÉ, *La revanche du serpent ou la fin de l'Homo sapiens*, op. Cit., p. 21 ss.

81. *Ibid.*

82. Définition adoptée par le Conseil d'État français dans son *Étude sur la révision des lois de bioéthique* de 2009, p. 30.

83. L'indiana, aux états-Unis en 1907, puis de nombreux autres états, 33 en 1950; la suisse, le danemark, la norvège, la Finlande, la suède, l'estonie, entre 1928 et 1937. Certains pays asiatiques également durant la même période.

84. Bernard DEBRÉ, *op. Cit.*, p. 60.
85. *Ibid.*, p. 115.
86. Jacques TESTART, « Le nouvel eugénisme: trier l'humanité dans l'œuf », in *Les usages du vivant*, dir. G. LE DREF, neotheque, strasbourg, 2011. Cf. Jacques.testart.free.fr, texte830.pdf., p. 2.
87. *Ibid.*
88. *Ibid.*, p. 4.
89. *Ibid.*
90. Cf. *Famille Chrétienne*, n° 1194, du 2 décembre 2000.
91. Jean LEONETTI, entrevue par anne-Laure Barret, *Le Journal du Dimanche*, 7 novembre 2010.
92. Les exemples de vivisection humaine dans l'antiquité ou ceux plus récents des médecins expérimentateurs des camps de concentration, sans bénéfice pour la recherche, toutes nocives pour les patients et le plus souvent mortelles, sont là pour nous rappeler que les motifs de l'avancée de la connaissance ne sauraient conférer aux chercheurs tous les droits; d'où l'adoption de textes nationaux ou internationaux de portée juridique ou déontologique comme le Code de nuremberg (1947), la déclaration d'Helsinki de l'association médicale mondiale (1964), amendé régulièrement jusqu'en 2008, ou les déclarations annexées à l'avis du Comité consultatif national d'éthique du 9-10-1984 sur la recherche sur l'être humain.
93. Jean LEONETTI, *ibid.*
94. R. FRYDMAN, *ibid.*
95. *Actes des rencontres parlementaires tenues le 7 février 2007*, pierre-Louis FAGNIEZ et Valérie PÉCRESSE, p. 33.
96. Axel KAHN, dans *La Croix*, le 1^{er} avril 2011.
97. « Faut-il donc laisser vivre les fœtus anormaux ? », une interview du pr René Frydman par Sabine de La Brosse, Match document, *Paris Match* n° 2405 du 29 juin 1995.
98. Pr Claude SUREAU, membre du Comité national d'éthique, ancien président de l'académie nationale de médecine, « La révolution copernicienne de cellules-souches humaines », *Le Monde*, 21 octobre 2006.
99. Alexandra HENRION et Alain PRIVAT (chercheurs à l'insERM), Pr M. ADOLPHE (académie de pharmacie), Pr J.-M. BOURRE (Académie de Médecine), pr d. LapLane, dr M.-C. POTier, « alerte à la conscience

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

10. Cette pensée de « la vérité nue qui sort du puits » est à rattacher à ce jugement du philosophe démocrite d'abdère : « En réalité nous ne savons rien, car la vérité est au fond du puits ! » Elle nous est rapportée par diogène LAËRCE, *Vies*, IX, 72. Florian la met en scène dans une fable pleine d'ironie et de sagesse, *La fable et la vérité : La Vérité toute nue sortit un jour de son puits, (...) Jeune et vieux fuyaient sa vue, etc.* Édouard Debat-Ponsan, quant à lui, a peint *La Vérité sortant du puits*, Hôtel de ville d'Amboise, mais dans un autre contexte : la Justice française faisait erreur sur un certain capitaine Dreyfus...

Glossaire et explications de certains termes techniques¹

SOPHISME²

I - **Définition** : un sophisme est une tromperie, un argument fallacieux, c'est-à-dire une apparence de raisonnement cachée derrière un usage artificieux du vocabulaire. À une défaillance formelle du raisonnement s'ajoute l'intention de paraître sage sans l'être vraiment, ou parfois la volonté d'avoir le dessus dans la discussion (chicane). Le sophisme est donc généralement fait de mauvaise foi, à la différence du paralogisme qui est un raisonnement non valide mais fait de bonne foi.

N.B. Il n'est pas toujours facile de faire la différence entre les deux !

II – **Mode opératoire** : on peut expliquer le fonctionnement d'une tromperie au sens large de la manière suivante : 1) on croit voir 2) ce qui n'est pas. Ex. : *la truite croit voir une mouche, mais c'est un hameçon*, ruse du pêcheur ! Une chose unique - le leurre - ne paraît pas en être deux – mouche et hameçon. L'illusion d'optique fonctionne également ainsi, les mirages dans le désert par exemple. Mais l'homme aussi trompe, se trompe ou est trompé de bien des manières : masque, déguisement, leurre, piège, appât, falsification, artifice, mystification, feinte, simulation, ruse et... sophisme.

Si l'on applique ce fonctionnement de la tromperie au raisonnement, on obtient un raisonnement fallacieux ou sophisme :

1) « On croit voir... » - Ce que l'on dit, en apparence, cause un semblant d'unité dans l'argument, lequel paraît juste; ce principe joue le rôle de moteur, car c'est grâce à lui que

l'assentiment de l'auditeur est acquis. Les mots *qui remplacent les choses dans les débats*³, dit Aristote, jouent ce rôle.

2) Mais on croit voir « ... ce qui n'est pas. » - L'erreur a pour cause le défaut d'un principe unique, c'est-à-dire que ce qui serait requis pour qu'il y ait argumentation manque radicalement. La variété de sens d'un même mot, par exemple, joue ce rôle.

Dans chaque sophisme il y aura ces deux éléments : une **cause d'apparence** et une **cause d'erreur**.

III - exemple simple :

« *Monsieur, vous avez été tiré au sort pour le lot de 1 000 €, félicitations !* »

Bien sûr, vous pensez être félicité d'avoir gagné ces 1 000 €, vous cochez la case, mais découvrez que vous avez été simplement choisi pour participer au tirage, que vous allez perdre évidemment ! Un sophisme sur « tiré au sort pour le lot » vous a donc trompé, pourquoi ?

1) **Cause d'apparence**: il apparaît que je suis tiré au sort (première prémisse), or je sais par ailleurs que celui qui est « tiré au sort » a gagné (deuxième prémisse), j'en infère donc que j'ai gagné (conclusion), ce qui est confirmé par les *félicitations* ! Mais 2) **cause d'erreur**, la déduction n'existe pas, car « tiré au sort pour le lot » a deux significations : a) le sort vous a désigné pour *concourir* pour le lot, c'est le sens de la prémisse chez celui qui vous trompe; b) le sort vous a fait *gagner* le lot, c'est ce que vous croyez entendre comme prémisse, bien naïvement ! « Vous avez été tiré au sort pour le lot de 1 000 € » est une amphibologie (voir ce mot) et produit donc, si vous ne la décelez pas, la tromperie du même nom. C.Q.F.D. !

IV - **espèces** de sophismes (selon la typologie classique aristotélicienne)

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

L'opération logique de division possède six variantes, mais chacune part d'un certain commun dont on distingue les parties. On peut distinguer un genre en ses espèces (un *vivant* est soit *végétal*, soit *animal*), un tout en ses parties (le *corps* se divise en *tête*, *tronc*, *membre*), un mot en ses significations (*euthanasie* peut signifier *mort douce sans cruelles souffrances* ou *action de donner la mort par pitié*), un sujet en accidents (un *homme* peut être *médecin*, *scientifique*, *philosophe*, etc.), un accident en sujets (une *expérimentation* peut être *animale* ou *humaine*), enfin un accident en accidents (la *médecine* peut être *orientale*, *occidentale*, *allopathique*, *homéopathique*, etc.)

Pour être bien faite une division doit être conduite tout au long selon le même principe, passer de l'hétérogène à l'homogène, aller jusqu'aux parties ultimes en partant de celles qui sont immédiates et en allant vers les parties médiates, etc.

ÉQUIVOCITÉ - ÉQUIVOQUE

Se dit d'un mot apte à signifier des concepts dont la définition est totalement différente. Opposé à univoque (voir ce mot).

Les vrais équivoques sont en général les homographes (voir *homonymie*) qui sont en fait des mots différents ayant des étymologies différentes, par exemple *bar* qui désigne 1) le poisson (de *baers* en néerlandais, le loup de mer), 2) l'unité de pression (de *baros* en grec, la pesanteur) et 3) le comptoir (de *bar* en anglais, la barre de comptoir).

Pour la rigueur de la pensée et du raisonnement, on appelle équivoque un mot dont les significations différentes, même voisines, doivent être soigneusement distinguées pour ne pas tomber dans le sophisme de l'équivocité justement. Le mot *vertu* par exemple qui désigne la qualité morale (prudence, modération, etc.) mais aussi la puissance d'un être naturel (la

vertu des marées, des astres, etc.) est un mot dont le sens a été étendu par analogie (voir ce mot); on ne saurait pour autant identifier vertu physique et vertu morale sans faire un sophisme de l'équivocité.

Sophisme de l'équivocité : utiliser un même mot, **cause d'apparence**, sans tenir compte des notions différentes qu'il désigne, la **cause d'erreur**. Que ce soit un mot équivoque au sens strict; soit un mot métaphorique (voir ce mot); soit un mot analogue (voir ce mot); soit encore un mot qui change de sens en raison de ses connotations (temps, nombre, genre, personne, etc.)

Exemple : « Une machine est intelligente, explique Minsky, à partir du moment où elle accomplit des tâches qui, si elles étaient accomplies par des hommes, seraient considérées comme intelligentes¹⁴. » Même si la même expression, « accomplir des tâches », est employée à deux reprises (cause d'apparence), c'est une expression dont l'équivocité est cachée (cause d'erreur) : pour une machine, en effet, accomplir des tâches est une opération mécanique, c'est « accomplir “mécaniquement” des tâches »; pour un homme c'est une opération guidée par l'intelligence et c'est « accomplir “intelligemment” des tâches ». Il n'y a donc aucune raison d'identifier l'accomplissement des tâches de la machine et le même accomplissement chez l'homme (cause d'erreur) sous prétexte qu'on utilise un même mot; mais la pointe du sophisme ici est de tenter de conférer à la machine, l'ordinateur en l'occurrence, l'intelligence des tâches humaines !

ESPÈCE – SPÉCIFIQUE

L'un des cinq *prédicables*, ou *universaux*, l'espèce est un mot universel qui exprime une relation à un genre, et qui dit distinctement ce que sont des êtres qui n'ont plus d'autres différences que celles qui permettent de les énumérer : dans ce

cas l'espèce est la plus parfaite et *spécialissime*. *L'homme*, espèce spécialissime qui ne contient plus que des singuliers, est une espèce *d'animal* (un animal *rationnel*), lui-même espèce de *vivant* (un vivant *doué de sensation*), lui-même espèce de corps (un corps *animé*).

ESSENCE, ESSENTIEL

Ce en quoi et par quoi un être a l'existence; l'essence est ce qui rend un être connaissable et définissable (sa *quiddité* dit-on en langage philosophique). Elle est immanente aux choses singulières, principe de leur existence et les constitue dans ce qu'elles sont; elle est universelle dans la pensée et dans les mots qui l'expriment. Est essentiel ce qui appartient à l'essence d'une chose. Il est essentiel à la médecine par exemple et à un acte médical de viser à soigner un homme malade, à mettre en œuvre tout ce qui peut favoriser sa guérison, son retour à la santé.

Ce qui est *essentiel* dans une chose ou ce qu'une chose est *essen-tiellement*, s'oppose à ce qui lui est *accidentel*, ce qu'elle est *accidentellement* (voir ces mots). Il est accidentel à la médecine d'être homéopathique ou allopathique, quoi qu'en pensent les exclusivistes de l'une ou l'autre de ces pratiques et pour lesquels ces deux médecines seraient essentiellement différentes !

EUPHÉMISME

Définition – Figure de pensée par laquelle on adoucit ou atténue une idée dont l'expression directe aurait quelque chose de brutal, de déplaisant voire d'insultant, par un synonyme plus neutre. Au plan sophistique l'euphémisme peut s'apparenter à un sophisme de l'accident s'il réussit, par exemple, à faire passer comme moral l'immoral ou réciproquement, ou à voiler la définition d'une chose.

Exemples – Le terme de « centre d'orthogénie » est un

Ces pages ne sont pas disponibles à la pré-visualisation.

humaine : les sophismes s'étayaient mutuellement – Le cas de l'avortement

QUESTION : QUAND COMMENCE L'ÊTRE HUMAIN ? RÉPONSE : LA
VIE NE COMMENCE PAS NI NE FINIT, ELLE CONTINUE !

LES DÉSIGNATIONS FALLACIEUSES

Interruption volontaire de grossesse, IVG

Interruption médicale de grossesse, IMG – refus
d'IMG – avortement thérapeutique voire
prophylactique

Avortement chirurgical

Action contraceptive, contraception d'urgence,
IVG médicamenteuse, IVG à domicile, orthogénie

Réduction embryonnaire

Diagnostic pré-implantatoire (DPI)

Déchets d'accouchements, tissus fœtaux

Droits reproductifs

Pour réagir

LES ARGUMENTS

Un exercice

La détresse des femmes

Le droit des femmes à disposer de leur corps

« Notre ventre nous appartient » !

« Un enfant si je veux, quand je veux ! »

Le fœtus appartient à celle qui le porte

L'avortement répond à une offre de soin c'est un
acte médical

Une belle histoire, parmi cent autres, pour clore ce

sombre chapitre

V. Où l'on retrouve des sophismes anciens sur des questions nouvelles

LE CLONAGE EST-IL TENABLE ?

Transfert nucléaire, transposition nucléaire

Y aurait-il deux clonages : le thérapeutique et le reproductif ?

L'EMBRYON SERAIT-IL UN « ARTEFACT » ?

Une dénomination inventée

Où l'on hésite sur l'embryon

La technique peut-elle produire le naturel ?

ASSISTANCE MÉDICALE À LA PROCRÉATION (AMP) OU

PROCRÉATIONS MÉDICALEMENT ASSISTÉES (PMA)

GESTATION POUR AUTRUI (GPA) OU « MÈRE PORTEUSE »

Mère porteuse, une expression floue et contradictoire

Une ingénierie verbale fortement contestée

Des arguments face à face

C'est de la médecine ! Objections à cet argument

C'est généreux ! Objections à cet argument de la générosité

C'est justice pour les femmes atteintes d'une irrémédiable stérilité !

Objections à cet argument

L'AFFAIRE DU « BÉBÉ MÉDICAMENT »

ÉRADICATION DE LA TRISOMIE 21

LE « BON » EUGÉNISME LIBÉRAL CONTRE LE « MAUVAIS »

EUGÉNISME TOTALITAIRE ?

RECHERCHE MÉDICALE : SCIENCE ET MÉDECINE

LA PLACE DE LA MORALE

Comment la conscience se comporte-t-elle dans les
responsabilités ?

Y aurait-il deux éthiques ?

La caution savante de Max Weber

*Une morale simplement personnelle et une
éthique simplement conventionnelle*

Y a-t-il une morale naturelle ?

Les spirituels, les religieux ont-ils quelque chose à
dire en éthique médicale ?

Pas de morale en politique

LA VIE EST-ELLE UN « MATÉRIAU À GÉRER » ?

L'effacement du sujet substantiel derrière ses
relations

Identification de l'être et de l'être pensé

La nature comme culture ou production humaine

En guise de conclusion

Glossaire et explications de certains techniques

Achevé d'imprimer sur les presses de l'imprimerie
en avril 2013

N° d'imprimeur : XXXXX

Dépôt légal : mai 2013

Imprimé en France



Composition et mise en pages réalisées par

Compo 66 – Perpignan

545/2013